

**BÂTIR UN AVENIR
SANS PAUVRETÉ POUR LES ENFANTS :
PARENTS ET SOCIÉTÉ ENSEMBLE**

« Être privé des Droits de l'Homme c'est d'abord et avant tout être privé d'une place dans le monde qui rende ses opinions significatives et ses actions efficaces. » *Hannah Arendt, Les origines du totalitarisme*

« Le monde de la misère n'a pas démissionné, surtout pas pour les enfants. (...) Reconnaître cette lutte serait une manière de pardon, mais qui reconnaît ces efforts parfois héroïques ? » *Joseph Wresinski*

¹ Les Pays Bas, n'ont pas participé à tout le processus car ils étaient engagés de leur côté à la rédaction d'un livre sur le droit à la protection de la famille : *Recht op bescherming van het gezin : Schrijvende armoede en uithuisplaatsing van kinderen*

² L'Espagne, à partir de 2023 a poursuivi son travail en Croisement des Savoirs et a donc continué le travail à son rythme. Elle a présenté le travail le 14 mars 2023

RÉSUMÉ

« **Qu'est-ce qu'on fait de mal ? Malgré tous nos efforts nos enfants vivent la même misère que nous.** » C'est avec leur indignation, leur frustration et incompréhension qu'en 2019, des parents en situation de pauvreté, tout âge confondu, ont interpellé le mouvement ATD Quart Monde. Cette interpellation est devenue le fil rouge d'une recherche-action. Vous trouverez dans ce rapport le résultat de cette recherche-action participative intitulée "chantier familles", présenté le 20 novembre 2023.

En France, Belgique, Royaume-Uni, Suisse, Pologne, Pays-Bas¹ et Espagne² au sein du Mouvement des groupes de jeunes parents en situation de pauvreté se sont constitués. Dès le départ, des universitaires de disciplines diverses se sont joints à la recherche pour frotter leur savoir à celui des parents afin d'aller plus loin ensemble.

Cette recherche-action participative a évolué au fil du processus, se nourrissant des réflexions des parents pour les amener à approfondir leurs pensées et répondre à la question présentée le 20 novembre : « **De quoi avons-nous besoin pour bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants ?** » Les parents ont clairement exprimé le prix de leur participation à cette recherche qui fait remonter les douleurs et traumatismes: le souhait de changements dans la vie de leurs enfants, dans leur vie familiale et celle d'autres parents et enfants. À l'aide d'une méthode détaillée dans ce rapport, ce travail a abouti à des propositions de changement concret dans le domaine de la protection de l'enfance, présentées au tout début de ce document. Tout du long de la recherche-action, des aspects transversaux ont nourri la réflexion et ont servi de base pour dérouler les propositions : la transmission au sein de la famille et son altération causée par les ruptures liées au placement. La mise en évidence d'un déficit démocratique au sein des services de protection de l'enfance qui, dans bien des situations, ne respectent pas les droits fondamentaux des parents et des enfants et ne sollicitent pas leur participation aux décisions les concernant.

Le premier levier de changement pour les parents concerne la nécessité de rendre visible la pauvreté, en soulignant les conséquences de son invisibilisation, notamment la maltraitance institutionnelle et sociale et la souffrance des personnes en situation de précarité. Des propositions telles que la modification du nom du service de protection de l'enfance, ainsi que la refonte de la formation en incluant les personnes vivant dans l'extrême pauvreté comme formatrices sont préconisées. Pour que le changement soit effectif, la formation doit viser non seulement les travailleurs sociaux mais également les juges, avocats, avocates, médiateurs, médiatrices ainsi que les parents. Ces derniers ont besoin de se former mutuellement sur leurs droits et prendre confiance en leurs capacités. Cette approche de la formation permettrait une aide non intrusive, favorisant le développement du potentiel de chacun.

Le deuxième levier de changement concerne le domaine juridique en matière de protection de l'enfance. Les lois et institutions actuelles sont considérées comme fragilisant les liens essentiels entre un enfant, ses racines et les parents. Ces derniers appellent à des transformations culturelles profondes à travers des ajustements de fonctionnement du système, suggérant un débat équilibré lors de l'audience au tribunal, la participation à la rédaction des rapports sociaux, et la restructuration de l'organisation du droit de visite pour préserver les liens familiaux, facilitant ainsi le retour des enfants au domicile.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	p.3
1- INTRODUCTION	p.6
2- CHANGER LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN EUROPE	p.10
propositions formulées par les participants du chantier familles	
1- Prise en compte de la lutte contre la pauvreté en protection de l'enfance	
Interventions de Tammy Mayes, Cécile Lavergne, Joana Jacquemet	
Propositions : se former ensemble	
une aide et un soutien qui développent le pouvoir d'agir	
changer le titre des institutions de protection de l'enfance	
Réactions des invités	
2- Le droit en protection de l'enfance	
interventions de Anne-Catherine Rasson, Catherine Le Pêcheur, Carine Baiwir	
Propositions : le dossier de protection de l'enfance	
rendre les placements temporaires	
un débat contradictoire plus équilibré	
Réactions des invités	
Schéma des propositions de changement	p.43
3- MÉTHODOLOGIE	p.44
COMMENT EST-ON ARRIVÉ À LA FORMULATION DE PROPOSITIONS DE CHANGEMENT	
1- Déroulement du chantier familles de 2019 à 2023	
Schéma du déroulement de la recherche	p.51
2- Regard sur la méthodologie à partir des récits et leur analyse	
3- Extraits d'analyse des récits selon les dimensions cachées de la pauvreté	
4- Regard sur la méthodologie de la construction des pistes de changement	
5- Extraits de la réflexion sur les causes du placement	
6- Extraits de la réflexion sur les conséquences du placement	
4- POINT DE VUE	p.60
DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CHANTIER-FAMILLES	
des points transversaux qui ont vu le jour au fur et à mesure du travail	
1- Transmission d'une histoire familiale dans le cadre de la protection de l'enfance	
2-Déficit de démocratie en protection de l'enfance. Une des sources de maltraitance institutionnelle.	
3-Les pères et la protection de l'enfance	
5- CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES par Bruno Dabout	p.68
6- ANNEXES	p.74
Expressions artistiques de deux participantes au chantier familles	
Liste des participants	
Bibliographie	
Remerciements	

NB : Dans ce document, nous avons volontairement fait le choix de ne pas écrire en écriture inclusive pour en faciliter la lecture au plus grand nombre. En particulier, les deux noms « les participants » et les professionnels », souvent cités, incluent les femmes et les hommes sans que nous précisions à chaque fois le féminin et le masculin.

1- INTRODUCTION

Cette dynamique de recherche est née pour répondre à l'interpellation de parents en situation de grande pauvreté :

« **Qu'est-ce qu'on fait de mal ? Malgré tous nos efforts nos enfants vivent la même misère que nous.**»

« **Est-ce que nos enfants vont hériter des fruits de nos efforts ou vont-ils vivre la même misère que nous ?** »

Quels sont ces efforts que font les parents pour que leurs enfants n'aient pas la même vie qu'eux ?

Pourquoi leurs efforts pour refuser la grande pauvreté ne permettent pas aux enfants d'avoir un avenir sans pauvreté ?

Cette interpellation est une question centrale pour le Mouvement ATD Quart Monde depuis ses débuts. Il lui semble essentiel de la reprendre régulièrement pour interpellier les sociétés avec la nouvelle génération de personnes en situation de pauvreté cherchant avec elle sans cesse à y répondre.

Aujourd'hui, en Europe, des groupes de jeunes parents, porteurs de cette interpellation, vivant dans différents pays se sont mis au travail et dès le début ont dit : « On veut bien parler de ce que l'on fait pour l'avenir de nos enfants, mais c'est un sujet difficile parce que douloureux, on rencontre tellement d'obstacles, on vit tellement d'échecs et surtout d'humiliations. Si on le fait c'est pour que les choses changent non seulement pour nous mais pour tous les autres parents, pour tous les enfants ».

Cette ambition a ajouté une nouvelle question au travail :

Quels changements faut-il envisager pour que les efforts des parents portent des fruits ?

Elle nous a donné un but, un défi à relever : être à la hauteur de l'avenir des enfants, « un avenir sans pauvreté ». C'est ainsi que **le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant a été choisie** pour partager les fruits de ce travail de recherche de 3 années.

Cet écrit débute par les actes de cette journée avec la présentation des propositions de changement, fruit du travail. Puis suit une présentation de la méthode employée durant ces 3 années et pour finir des réflexions de l'équipe de coordination du chantier familles apparues au fur et à mesure du travail.

À plusieurs reprises, l'équipe de coordination en sollicitant les participants a cherché un titre à la recherche. Face aux nombreux défis et composantes, elle a opté pour l'appellation **chantier familles**. Chantier dans le sens de la définition du mot : « en train d'être fait » et familles au pluriel car il existe plusieurs types de familles. En effet, cette recherche porte sur différents pays, aux législations et institutions différentes, les participants ne parlent pas la même langue, les parents en situation de grande pauvreté ont un agenda très contraint, ils doivent répondre à de nombreux rendez-vous aux jours et heures décidés par d'autres, cela leur laisse peu de temps pour une vie militante, une vie citoyenne. Il faut conduire ce travail avec tous ces paramètres. Chaque rencontre amène à une nouvelle étape de réflexion positionnant les équipes d'animation en « ouvrières du chantier » pour concevoir l'étape suivante, jusqu'à la construction de propositions de changement.

Regarder la pauvreté au travers des yeux des parents

Cette recherche est avant tout celle de parents en situation de pauvreté, ils étaient un peu plus d'une cinquantaine, de 7 pays, rejoints par 8 universitaires de différentes disciplines (voir p.77) qui ont accepté de froter leurs savoirs à celui des parents pour ensemble trouver les mots justes qui expriment des sujets encore jamais abordés explicitement, gagner en compréhension, oser entrevoir des changements et enfin oser dire un avenir sans pauvreté pour les enfants.

Ces parents sont rarement entendus surtout individuellement, mais ensemble au sein de ce travail, ils ont conduit la réflexion vers les politiques nécessaires pour le droit au logement, au travail, à la santé, à l'éducation. Ils les ont abordées au fil de leur vie par le biais d'aspects invisibles aux yeux des autres, le biais du **combat quotidien** qu'ils mènent pour obtenir ces droits élémentaires, pour obtenir « les simples choses de la vie ».

Ils ont conduit la recherche vers une autre politique qui n'est pas habituellement associée aux politiques de lutte contre la pauvreté, **la politique de la protection de l'enfance**. Pour les parents de tous les pays, la place qu'occupent les mesures de protection de l'enfance dans leur vie et dans leur histoire, souvent sur plusieurs générations, est prépondérante. Par exemple, quand la situation devient difficile et qu'il faut demander de l'aide, des parents ne le font pas par peur d'être jugés, d'être incompris et que cela se retourne contre eux et se termine par le placement de leurs enfants.

Être privés de pouvoir élever ses enfants par des mesures de protection de l'enfance est un traumatisme inscrit dans les vies individuelles mais aussi un traumatisme collectif de tout un milieu. Ce traumatisme ignoré dans sa profondeur par nos sociétés est source d'exclusion et d'enfermement dans la pauvreté, dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Les parents ont souvent dit « on ne nous comprend pas », « on ne nous écoute pas », « on ne voit pas tout ce que l'on fait », « lorsque l'on dit quelque chose ça se retourne contre nous, alors on se tait ». La situation de pauvreté est rarement perçue et entendue telle que les personnes la vivent, à travers la façon dont elle a forgé leur identité, leurs efforts quotidiens, pour assumer sinon la vie, la survie. C'est ce qui a été nommé à la fin de la recherche **l'invisibilisation de la pauvreté**.

Rendre visibles les aspects méconnus de la pauvreté

Pour rendre visibles ces aspects de la pauvreté, la recherche « **Les dimensions cachées de la pauvreté** »³, recherche internationale participative menée par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford a été utilisée. Elle a permis de nommer la résistance des familles, leur souffrance, la dépossession de leur pouvoir d'agir. Les parents ont décrit les privations matérielles mais aussi les maltraitements sociaux et institutionnels subies.

Les dimensions cachées de la pauvreté ont permis de révéler non seulement la pauvreté dans un sens large mais le vécu précis de l'expérience des personnes en situation de pauvreté.

Si on veut vraiment que cela change il faut s'attaquer aux causes

Le fait que le vécu de la pauvreté ne soit pas pris en compte dans toutes ses

³ Bray Rachel; Walker Robert; De Laat Marianne; Godinot Xavier; Ugarte Alberto, Mouvement international ATD-QUART MONDE. *Les dimensions cachées de la pauvreté: Recherche participative internationale conduite par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford*. 2021

composantes a été identifié comme une cause majeure de l'enfermement dans la pauvreté d'une génération à l'autre. Tout au long de la recherche les parents affirmeront : « Nous ne sommes pas seulement des usagers, des bénéficiaires, nous sommes des personnes, des parents et cela tout au long de notre vie, nous portons nos enfants en nous, nous éprouvons des émotions, nous avons des relations familiales, des relations sociales, des valeurs, une expérience de vie, un savoir, des espérances pour nos enfants »

Une autre cause majeure de l'enfermement dans la pauvreté d'une génération à l'autre est le Droit qui régit la protection de l'enfance. On ne peut pas taire ici le fait que certaines lois de protection de l'enfance comme l'adoption sans consentement au Royaume Uni sont inhumaines, comme d'un autre temps où les personnes avaient peu d'importance. On doit citer aussi la curatelle de portée générale en Suisse qui prive les parents de l'exercice libre de leur rôle d'éducateurs de leurs enfants. Mais sans aller jusque là dans les autres pays, la protection de l'enfance ne garantit pas un avenir sans pauvreté aux enfants.

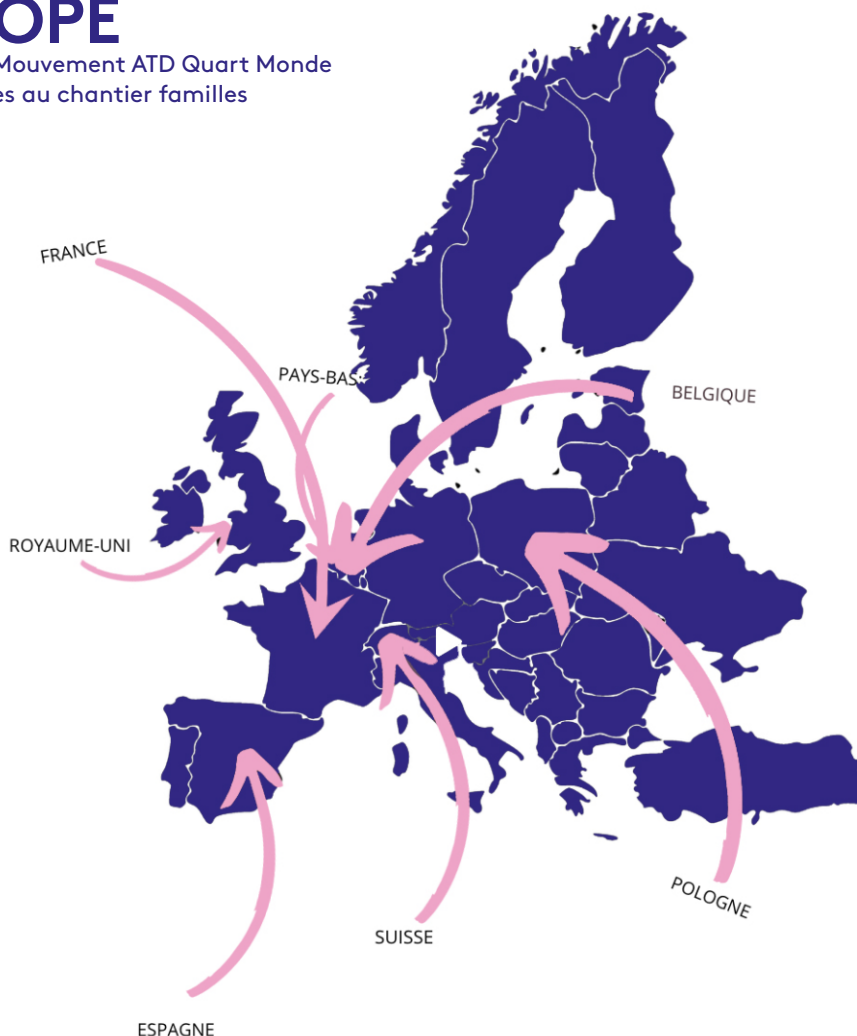
Élaborer des propositions de changement

C'est dans ces deux domaines, l'invisibilisation de la pauvreté et le Droit en matière de protection de l'enfance, que les participants ont travaillé à construire des propositions de changement.

Pour devenir réalité, elles ont besoin de l'expertise et de l'engagement de chacun et chacune.

EUROPE

équipes du Mouvement ATD Quart Monde
participantes au chantier familles



2-

CHANGER LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN EUROPE

propositions formulées par les
participants du chantier familles

Au cours de la recherche, les participants ont peu à peu identifié, dans le domaine de la protection de l'enfance, deux grands champs devant faire l'objet de changements, d'abord le champs de l'invisibilisation de la pauvreté pour prendre en compte la lutte contre la pauvreté portée par les parents mais aussi portée par des politiques nationales ou européennes mais qui ne s'articulent pas avec la protection de l'enfance. Ensuite le champs du Droit afin de rendre effectif l'exercice des droits fondamentaux et l'application des lois.

Dans chacun de ces deux champs, les participants se sont partagés en 3 ateliers afin d'aller le plus loin possible dans l'élaboration des propositions de changement. Dans le champs de l'invisibilisation de la pauvreté, ils ont travaillé la formation, l'aide et les institutions. Dans le champs du Droit, ont été travaillés le dossier de protection de l'enfance, rendre les placements temporaires et l'audience au tribunal. S'il était plus efficace de travailler ainsi il faut souligner que les travaux des trois ateliers sont indissociables les uns des autres. Dans chacun des ateliers les participants faisaient référence aux travaux des autres. Par exemple, vouloir que l'aide développe le pouvoir d'agir tant des parents que des professionnels ne peut se concevoir qu'avec des changements dans la formation et des changements structurels des institutions. Ou encore vouloir que les placements soient vraiment temporaires suppose que le dossier de protection de l'enfance soit conçu autrement et vraiment accessible à toutes les parties prenantes et que le débat contradictoire chez le juge soit mieux équilibré entre les parties. Par conséquent, **l'ensemble des propositions forme un tout cohérent.**

Le 20 novembre 2023 ces propositions ont été rendues publiques, quelques réactions du public figurent à la fin de chacune des deux parties.

L'écriture des propositions commence par un constat de la réalité de vie des parents formulé par eux-mêmes en utilisant le « nous ». Dans ce « nous » ils incluent beaucoup d'autres parents en situation de pauvreté. Les propositions, elles-mêmes, ont été écrites par l'ensemble des participants, parents, universitaires, alliés et volontaires des équipes d'animation des groupes locaux selon la méthodologie explicitée dans le chapitre 3.

1- PRISE EN COMPTE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

EN PROTECTION DE L'ENFANCE

En analysant, avec le schéma de la recherche sur les dimensions cachées de la pauvreté (voir p. 54), les récits de combat des parents, certaines dimensions ont majoritairement été citées : la souffrance, la dépossession du pouvoir d'agir, la résistance, la maltraitance institutionnelle et sociale, les contributions non reconnues. Elles sont apparues comme des obstacles enfermant les personnes dans la pauvreté.

Ces dimensions ne sont pas perçues par la société, engendrant une méconnaissance des réalités vécues par les plus pauvres. Ceux-ci ne sont pas reconnus dans la maltraitance qu'ils vivent et dans la souffrance qu'ils endurent. Leurs efforts et leur résistance demeurent également méconnus et sous estimés aux yeux de la société. Le fait de ne pas reconnaître leur souffrance et leur résistance ne permet pas aux interlocuteurs et interlocutrices des personnes en situation de pauvreté d'en tenir compte. Les parents ont expliqué que cette négation ou ignorance augmentait leur souffrance. Or plus on souffre, moins on a de pouvoir d'agir. C'est un cercle vicieux.

Ces dimensions étant cachées et invisibles dans la société, elles ne peuvent être prises en considération pour lutter contre la pauvreté et pour bâtir un avenir sans pauvreté aux enfants.

Trois interventions, l'une d'une militante Quart Monde du Royaume Uni, une deuxième d'une universitaire, philosophe française, et une troisième d'une volontaire permanente suisse redonnent et approfondissent des pistes de réflexion qui ont traversé les travaux et ont permis d'aller au cœur de la problématique.

La pauvreté n'est pas de la négligence, la lutte contre la pauvreté est invisible

Tammy Mayes, militante Quart Monde, Royaume Uni

Je voudrais vous partager trois choses :

Premièrement, **la pauvreté n'est pas un choix**. Personne ne choisit la pauvreté. La plupart des parents préférerait ne pas être pauvres pour que leurs enfants aient tout. Deuxièmement, même si certains le pensent, **la pauvreté n'est pas due à de la négligence de la part des personnes qui vivent cette pauvreté**.

Troisièmement, alors qu'il peut y avoir une toute petite proportion de personnes vivant dans la pauvreté conduite à de la négligence par manque de moyens, est-ce que cela fait d'eux des mauvais parents ? Non. **Mais vivre dans la pauvreté rend la parentalité plus difficile**.

Avez-vous besoin d'argent pour aimer ?

Avez-vous besoin d'argent pour être parent ?

Les enfants doivent-ils sortir tous les week-ends et jours fériés ? Non, c'est la société qui pense cela.

Il n'y a rien de mal à passer du temps en famille à la maison, vous pouvez faire des activités artistiques et bricoler, passer le week-end en pyjama à regarder des films en mangeant bonbons et pop-corn comme au cinéma mais c'est moins cher que d'aller au cinéma ! La société pense que les personnes en situation de pauvreté ne devraient pas posséder de télévision, non pas parce que c'est mauvais mais parce que la télévision n'est pas une nécessité.

Les gens disent qu'on ne se bouge pas et qu'on veut vivre dans la pauvreté, qu'on ne se bouge pas et que nos enfants seront handicapés. Non, nous nous bougeons chaque jour. Ce n'est pas par plaisir que nous luttons chaque jour !

Personne ne se soucie de nous, pourtant nous sommes tous des êtres humains ! Nous sommes tous humains ! Nous sommes importants, non seulement pour nos familles mais aussi pour la société, nous ne sommes pas des numéros et nous ne sommes certainement pas des gens qui méritons la discrimination que nous subissons. **Ce n'est pas parce que nous vivons dans la pauvreté que nous n'avons pas de droits humains, que nous n'avons pas d'aspirations**.

Quand vous êtes dans la pauvreté, vous êtes invisibles, vous êtes isolés, vous êtes discriminés. Pas seulement dans la société en général, mais aussi, par exemple, pour le traitement de la santé. Vous êtes jugés pour tout, y compris pour le recours à une banque alimentaire. Vous êtes jugés si vous achetez des cadeaux pour les anniversaires et pour Noël alors que vous n'avez pas de quoi chauffer votre maison. Mais les enfants ont besoin de cadeaux ! Personne ne réfléchit à deux fois avant d'aller au magasin pour acheter une barre de chocolat, mais les gens dans la pauvreté, oui. Les gens en situation de pauvreté budgétisent tout pour essayer de faire tout ce que la société pense qu'ils doivent faire.

Une autre question est: avez-vous besoin d'argent pour enseigner à vos enfants le bien et le mal ? Non, mais vous avez besoin d'argent pour vivre.

Ce que vous ne voyez pas, c'est que nous essayons de nous améliorer et surtout vous ne voyez pas les larmes qui nous viennent la nuit. (voir dans les annexes le poème de Tammy Mayes)

Les injustices liées au savoir en particulier l'injustice de transmission

Cécile Laverne, philosophe, maîtresse de conférence à l'université de Lille, département de philosophie sociale et politique

Les personnes en situation de pauvreté souffrent du fait que leurs contributions ne sont pas reconnues. Leurs savoirs en terme d'éducation en particulier sont souvent invisibilisés ; cela leur cause du tort, produit de la souffrance et peut susciter aussi un sentiment de découragement et d'impuissance. En philosophie sociale et politique, une philosophe britannique a mis un concept sur ces torts. Miranda Fricker les appelle des injustices épistémiques, ou injustices liées au savoir. Ce qui est nié aux personnes en situation de pauvreté quand elles subissent ces injustices, c'est qu'elles sont porteuses et productrices de savoirs.

Nous venons de publier les travaux d'un séminaire de philosophie sociale, mené de façon participative par le Mouvement ATD Quart Monde⁴. L'une des parties de cette publication est consacrée à cette question des injustices liées aux savoirs. Et le chapitre IV, à l'injustice de transmission. Ce concept a émergé de l'analyse des militants et militantes Quart Monde notamment autour de nos réflexions sur les placements.

« Nous appelons injustice de transmission une forme d'injustice liée au savoir quand elle concerne la transmission inter-générationnelle, c'est-à-dire l'impossibilité de transmettre son savoir aux plus jeunes dans sa famille, sa communauté, son métier ou le milieu de vie auquel on appartient. **Cette forme particulière affecte les plus pauvres dans leur capacité à transmettre leur histoire, à construire une identité, à entrer dans l'histoire commune** »

Les récits du chantier familles (voir chapitre 2) sont traversés par cette injustice de transmission : les parents doivent toujours faire la preuve qu'ils sont de bons parents, qu'ils font ce qu'il faut. On leur rappelle sans cesse ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire ; en permanence surveillés, ils ne peuvent pas transmettre ce qu'ils savent à leurs enfants, ce qui est important pour elles et eux, leurs valeurs; mais aussi comment grandir. Ils sont également souvent empêchés de transmettre leurs sentiments : amour, affection, attention. Cela peut conduire à ce qu'on pourrait appeler **une forme de stérilisation émotionnelle** : « on ne se sent plus autorisé à exprimer nos sentiments à l'égard de nos enfants, ou dans les relations avec les différentes institutions. On les cache, parce qu'on a peur que ces sentiments se retournent contre nous ». Cette injustice s'enracine donc très profondément dans l'affectivité, dans la sphère des sentiments. Comme nous l'avons écrit dans le livre de la philosophie sociale, cet empêchement de transmettre est au cœur du fonctionnement de nombreux placements en France, tels qu'ils sont rapportés par les militantes et militants. Il creuse le fossé entre parents et enfants. Or, en plus d'invisibiliser tous les savoirs et savoir-faire des parents en matière d'éducation ; « cette rupture ôte aux parents une raison majeure de leur efforts quotidiens » (p.177); cette injustice de transmission prive les enfants d'une compréhension du combat mené par leurs parents, compréhension sur laquelle les enfants auraient pu prendre appui, être fières et fiers, et trouver des ressources pour changer leur vie et lutter contre la pauvreté.

Identifier cette injustice et la combattre c'est travailler à redonner des possibilités réelles de transmission pour les familles : la possibilité aussi de construire leur propre histoire dans les liens familiaux.

⁴ Jousset David ; Poché Fred ; Jomini François ; Tardieu Bruno. *Pour une nouvelle philosophie sociale, transformer la société à partir des plus pauvres*. France : Le Bord de L'Eau, 2023.

La force du collectif pour rendre visible ce qui est invisibilisé

Joana Jaquemet, *volontaire permanente ATD Quart Monde, Suisse*

Nous avons proposé à de jeunes parents qui ont l'expérience de la pauvreté de participer à la recherche chantier familles. Ils ont constitué un groupe et j'ai découvert **comment la force d'un collectif permet de rendre visible ce qui est invisible.**

Premièrement, j'ai vu comment le fait pour les parents avec l'expérience de la pauvreté de se mettre ensemble entres pairs leur permet d'avoir un lieu où ils se sentent en confiance et libres d'exprimer leurs émotions, où ils peuvent mettre des mots sur leur souffrance, où ils peuvent être eux-mêmes. Cela leur permet de se reconnaître en d'autres parents et ainsi se sentir moins seuls dans ce qu'ils portent. Et par là, de se donner de la force dans les combats et les résistances qu'ils partagent. Les parents s'écoutent, se comprennent, se donnent parfois des conseils ou des stratégies, ils s'entraident. Et pas seulement lors de nos rencontres à ATD Quart Monde: ils ont construit une réelle amitié. Les parents ont souvent exprimé comment ce groupe chantier familles leur faisait du bien et leur donnait de la force dans leurs combats quotidiens.

Parce que de la force il en faut quand on fait face à tant d'injustices en tant que parents. Et j'ai vu les parents de notre groupe prendre confiance en eux pour s'exprimer, porter leur combat mais aussi ceux des autres parents. Ils ont grandi dans un militantisme qui m'a vraiment épatée, en travaillant aussi avec des universitaires et des professionnels. **Un espace comme celui du chantier familles est une réelle université, qui doit être reconnue et valorisée.**

Ensemble, ils font émerger un savoir invisible. Ils nous permettent d'aller toujours plus loin dans notre compréhension de la réalité de la pauvreté, de leur souffrance mais aussi leur résistance. Ils nous obligent à peser chaque mot et à chercher derrière chacun d'eux ce qu'il signifie réellement. Par exemple: on utilise tellement le terme "cercle vicieux". A une rencontre en septembre en Suisse, un jeune papa de notre groupe a repris ce terme en mettant au centre de ses préoccupations l'urgence de "briser le cercle vicieux de la pauvreté". Mais en le disant, il a isolé le mot "vicieux" en disant: « *c'est vicieux, le système il est vicieux* ». Et en même temps, il nous disait: « *ça ne sert à rien de dire des mots si on ne sait pas ce que ça veut dire* ». Alors il est revenu avec une définition de ce terme "vicieux" et nous a dit: « *ça veut dire "qui a de mauvais penchants"* ». Et il rajoutait: « *le système va pas vers le bon des gens, il va vers le mauvais* ». Et là, on avait une toute autre compréhension de ce terme "cercle vicieux" qu'on utilise aujourd'hui tout le temps, parfois sans réellement savoir ce qu'il signifie vraiment.

C'est bien la force d'un collectif, comme celui du chantier familles, qui permet de rendre visible ce qui est invisible: les émotions, la souffrance, le combat, la résistance, individuelle et collective, et le savoir des personnes qui ont l'expérience de la pauvreté.

PROPOSITIONS

Afin que la protection de l'enfance tienne compte de la réalité de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté qui est présente dans leur vie les parents du chantier familles ont voulu faire des propositions dans trois domaines : la formation pas uniquement dirigée vers les professionnels mais vers toutes les personnes concernées, l'aide et le soutien pour développer le pouvoir d'agir; le changement des institutions.

SE FORMER ENSEMBLE

Constats formulés par les parents

Trop souvent les professionnels prennent des décisions trop rapidement, même quand ce sont des décisions graves comme le placement des enfants. Ces décisions sont prises alors qu'ils ne comprennent pas notre façon de vivre, d'agir, ou de réagir, nos comportements. Nous devons cacher nos émotions. Nous vivons dans la peur, et nous nous sentons jugés et diminués, car trop souvent les travailleurs sociaux nous reprochent tout ce que nous faisons de mal et ne nous encouragent pas dans ce que nous faisons de bien. Nous vivons trop souvent les remarques de professionnels comme une menace. Ils ne comprennent pas pourquoi il est important pour nous d'être accompagnés par des personnes de confiance dans nos relations avec les professionnels.

Propositions de changements élaborées par les participants du chantier familles

1) Face à ces constats, il est nécessaire de **mettre en place dans la formation initiale et continue des professionnels, un module obligatoire avec des personnes qui ont l'expérience vécue de la pauvreté.** Le but de cette formation serait de mieux comprendre la grande pauvreté et ses conséquences, et de bâtir de meilleures relations entre les professionnels et les parents. Elle s'adresserait à tous les professionnels de la protection de l'enfance (juges, travailleurs sociaux, familles d'accueil, familles d'adoption, avocats, etc), et plus largement à tous les professionnels concernés par l'avenir des enfants. C'est important pour les enfants de voir des relations plus sereines, positives

et constructives entre leurs parents et les professionnels. Il faut que les professionnels comprennent qu'il faut prendre du temps avec les parents pour bâtir la confiance, voire bâtir un partenariat.

Ces formations permettraient aux parents de se sentir respectés, écoutés, reconnus, soutenus et d'obtenir l'aide qu'ils souhaitent.

Ces formations doivent transformer à différentes échelles les relations entre familles et professionnels, pour qu'elles deviennent des relations d'écoute et de coopération considérant les familles comme porteuses de savoir et de ressources pour arriver à une plus grande justice liée au savoir.

Elles doivent permettre aux parents, comme aux professionnels d'ailleurs, d'avoir moins peur, et au final que cela aide vraiment les enfants, que les familles se sentent soutenues pour pouvoir rester ensemble. L'institution doit se repenser en fonction de ce besoin de formation.

2) Les parents en situation de pauvreté ont eux-mêmes besoin de se former **pour connaître leurs droits** pour pouvoir se défendre, prendre la parole et garder un pouvoir d'agir.

3) Enfin, les parents souffrent aussi du regard négatif porté sur eux par la société qui a des préjugés inconscients et ancestraux sur l'expérience vécue de la pauvreté. Il est donc important de **former également les médias** car la société peut changer à travers eux.

Mais parler aux médias cela se prépare.

Au Royaume-Uni, les militants se forment pour apprendre à parler avec les médias d'une manière qui ne devienne pas trop personnelle mais qui fasse passer un message. Les médias jouent un rôle important dans la façon dont les personnes en situation de pauvreté sont perçues par l'opinion publique, ce qui conduit ensuite à des politiques et des pratiques qui affectent les vies de ces personnes en situation de pauvreté.

Exemples de bonnes pratiques

- En Belgique, il existe le groupe Agora (voir p.33 intervention de Carine Baiwir), lieu de dialogue et de travail entre des travailleurs sociaux de l'aide à la jeunesse et des militants appartenant à des associations de lutte contre la pauvreté. Lorsqu'il y a de nouvelles lois ou décrets, on regarde ensemble s'ils vont dans le bon sens ou pas. Ce n'est pas un lieu de formation mais ce que les parents apportent fait avancer les travailleurs sociaux. Après, ils doivent faire avancer leur service et ce n'est pas toujours chose facile.

- Au Royaume Uni, des militants ayant une expérience personnelle de la pauvreté forment depuis quelques années des étudiants en travail social. Ils tirent des leçons de leur expérience: « La plupart des travailleurs sociaux font beaucoup de mal. Mais le dire ainsi coupe le dialogue avec eux. Nous avons l'habitude de les confronter et de leur faire la leçon, mais cela n'a tout simplement pas fonctionné. Ce que nous essayons de faire maintenant, c'est de travailler avec les travailleurs sociaux, de nous engager avec eux, d'apprendre ensemble. Nous commençons par leur demander ce qu'est, selon eux, la pauvreté, et aussi à quoi sert, selon eux, le travail social, afin que nous ayons une conversation ensemble. Nous leur donnons également des exemples de bonnes pratiques dans lesquelles les travailleurs sociaux développent de bonnes relations avec les parents et où, des deux côtés, nous respectons le fait que nous essayons tous de travailler pour les enfants. Nous avons parlé aussi de pédagogie. C'est plus large que la formation. »

UNE AIDE ET UN SOUTIEN QUI DÉVELOPPE LE POUVOIR D'AGIR

Pour construire un avenir sans pauvreté pour les enfants, l'aide doit reconnaître les compétences des parents et leur permettre d'agir.

Les droits des enfants sont souvent méconnus. En particulier le droit à la protection de la vie familiale pour les enfants vivant dans la pauvreté n'est pas respecté. Les parents constatent : « Les conditions de vie de nos familles ne sont pas prises en compte. Nous ne sommes pas considérés comme des familles ayant besoin d'aide ou de soutien, mais comme des parents qui ont échoué. » Cette perception fausse les relations entre parents et professionnels et devient un prétexte pour reproduire la domination des institutions sur les parents.

Il faut regarder toutes les dimensions cachées de la pauvreté, parce que souvent les personnes qui prennent des décisions ne savent pas ce qu'est la pauvreté et les familles ne reçoivent pas l'aide adéquate.

Les parents vivent des situations de surveillance et de contrôle. L'aide peut-elle être une aide sous contrôle ? Quand des personnes demandent de l'aide et que l'aide est utilisée contre elles, peut-on dire que c'est une bonne aide ? De quelle aide les parents ont-ils besoin pour être vraiment soutenus ?

1) Une bonne aide est basée sur une bonne relation entre le professionnel et les parents

Les constats formulés par les parents

Une aide fonctionne s'il y a une relation de confiance et de respect et que nous ne sommes pas dans une relation de surveillance. Si on ne nous fait pas confiance, comment voulez-vous que nous ayons confiance en nous-mêmes ?

On se sent en confiance quand nous communiquons avec le professionnel, quand le professionnel nous prend en considération.

La confiance, ça prend du temps, car nous avons le traumatisme du placement (il y a parfois des placements depuis trois générations) et en plus on nous fait sentir, voire on nous dit, que comme nous avons été placés nous ne serons pas en capacité de nous occuper de notre enfant. Le professionnel nous fait peur, c'est une personne comme nous mais il se positionne comme supérieur. Nous pouvons en arriver à faire semblant de faire certaines choses pour le satisfaire.

Une aide fonctionne si on comprend nos besoins et qu'on nous soutient de façon efficace.

Nos besoins peuvent être très concrets. Exemple : apprendre à mettre des limites à nos enfants, savoir bien ranger la maison, savoir cuisiner.

L'aide doit être une proposition adaptée à chaque famille, et ça prend du temps, et encore plus quand on a un enfant en situation de handicap.

Nous avons peur de demander de l'aide parce qu'elle peut se retourner contre nous.

Nous avons des expériences négatives comme quand nous sommes les derniers au courant de quelque chose qui concerne nos enfants.

Exemple : si quelque chose se passe à l'école, l'école va appeler la famille d'accueil et la famille d'accueil va appeler la référente parce que la famille d'accueil ne peut pas appeler directement les parents qui seront les derniers informés.

Nous avons aussi des expériences positives, quand nous sommes avec des éducateurs qui nous écoutent, qui pensent qu'il y a des parents derrière l'enfant. Des parents témoignent : « Un éducateur demande : 'Est-ce que ça

vous dérange si je décale la visite car les enfants ont un spectacle ?' Il le fait après avoir demandé notre avis. On peut même dire à l'éducateur s'il fait des erreurs. S'il se trompe, il s'excuse envers nous. Il est dans la démarche qu'on travaille bien ensemble pour que les enfants reviennent à la maison. Il dit : 'Mon rôle c'est de faire avec vous le chemin pour que les enfants évoluent bien avec vous'. Quand quelqu'un te dit ça, tu es tout de suite en confiance. »

Dans certains pays, nous avons le droit d'être accompagnés dans les rendez-vous avec les travailleurs sociaux. L'accompagnement, c'est pour nous aider à comprendre le dialogue, sur place ou après coup, et avoir confiance en nous. C'est une possibilité de mieux comprendre notre situation, d'être plus sûrs de nous et de faire valoir notre pouvoir d'agir. Une maman dit : « Si ATD Quart Monde n'est pas derrière moi, je n'ai pas confiance en moi, je ne peux pas aller au rendez-vous. Des fois je n'ose plus demander d'être accompagnée parce que je ne sais pas quelle sera la réaction du professionnel. Ça risque de se retourner contre moi. »

Nous avons parfois eu l'expérience d'être accompagné par une personne de notre choix en qui on a confiance et cela s'est retourné contre nous. On nous le reproche, on nous dit qu'on est fragile, qu'on manque d'autonomie, alors que l'autonomie, c'est justement faire des choix comme celui de décider si on veut ou pas être accompagné. On nous demande d'être autonome pour faire ce qu'on nous demande, mais on nous refuse d'être autonome pour faire notre propre choix.

Les propositions élaborées par les participants du chantier familles

1. Que les parents restent les pilotes et que les travailleurs sociaux soient des copilotes. Que les parents soient reconnus par les professionnels comme des parents ayant des savoir-faire. Qu'ils puissent dire leurs attentes et leurs besoins.
2. Que le professionnel demande l'avis des parents avant de faire les choses qui impactent la vie quotidienne de leurs enfants et leurs relations avec leur famille.
3. Que la personne qui vient aider la famille prenne le temps de voir la situation en entier, d'écouter vraiment ce que la famille a à dire. Qu'elle place le focus sur l'intérêt de l'enfant, tout en voyant l'enfant au milieu de la famille et en pensant à la famille dans son ensemble.

2) Une bonne aide demande que les professionnels aient une bonne connaissance de la pauvreté et de ses conséquences sur la vie familiale

Les constats formulés par les parents

Les intervenants ne se rendent pas toujours compte de ce que c'est de vivre dans la pauvreté, des difficultés pour voir nos enfants et des exigences imposées.

Il est parfois nécessaire d'avoir un soutien financier pour pouvoir aller visiter ses enfants, lorsqu'ils sont placés loin de chez nous. Il faudrait un soutien systématique, par exemple un abonnement pour le transport. On doit parfois prendre les transports en commun en fraude. Une mère a dû choisir entre manger ou aller voir sa fille. S'il y a une grève des transports et qu'on ne se présente pas, on reçoit une étiquette négative comme quoi on ne veut pas voir notre enfant.

Une mère explique : « On m'avait demandé de me soigner et d'avoir une aide psychologique, je l'ai fait. Je suis stable depuis cinq ans et pourtant mes

enfants ne sont pas de retour. Je trouve important que le juge se rende compte de ce qu'il impose. On m'a demandé de trouver un logement : un logement social m'a été refusé quatre fois. »

Souvent, on oublie qu'on a besoin de temps quand nos conditions de vie changent, quand il faut remplir les exigences, avant ou après un éventuel placement. Des parents témoignent : « On a été hébergés à droite à gauche, on a été habitués à vivre dans une seule pièce. Et après quand on avait un logement, on vivait seulement dans une pièce alors qu'on avait de l'espace, mais on n'arrivait pas à s'y adapter. Quand on a été 10 ans dans la rue et qu'on se retrouve dans une maison, il faut du temps pour s'habituer à cette réalité. Du temps pour prendre sa vie et la vie de son enfant en main. »

Il faut aussi du temps pour s'habituer à un placement et repenser sa vie. Un papa dit : « Je me suis retrouvé à me réveiller la nuit parce que j'entendais mes enfants pleurer. En réalité, ils n'étaient plus là ! »

Les propositions élaborées par les participants du chantier familles

Que les professionnels soient formés de manière continue à la réalité de la grande pauvreté et ses conséquences sur notre vie familiale.

Qu'on prenne en compte qu'une vie difficile oblige à prendre du temps :

- pour établir des relations de confiance avec les intervenants

- pour remplir les conditions imposées pour garder le lien entre parents et enfants ou pour qu'ils reviennent au domicile.

- pour que les parents s'adaptent aux changements imposés par la vie.

Inversement, en cas d'urgence, les parents peuvent avoir besoin d'aide tout de suite, et pas après la prochaine audience.

Exemples de bonnes pratiques

Familles solidaires

En Flandre, quelques associations (Home Start et Kauwenberg centre) réunissent les familles depuis plus de 25 ans.

Il n'y a pas d'intervention judiciaire, ce sont les parents qui décident et acceptent sur une base volontaire et sur des choses précises.

Les familles peuvent envoyer leurs enfants dans des familles solidaires pour des week-ends, des vacances ou des périodes plus régulières.

Les parents de l'enfant et ceux de la famille solidaire agissent d'un commun accord; la famille solidaire demande toujours l'autorisation des parents avant de faire quoi que ce soit avec leurs enfants. Il y a donc une confiance et un respect mutuels entre les parents. Les amitiés se maintiennent même après de nombreuses années.

L'idée est que les familles en situation de pauvreté qui n'ont pas toujours un réseau d'appui (famille ou amis) puissent trouver un soutien pour s'occuper de leurs enfants lorsque les choses deviennent trop difficiles.

Pour que ça marche, il faut que les parents fassent confiance aux associations qui soutiennent les familles.

Les familles solidaires sont sélectionnées par l'association et reçoivent une formation qui s'appuie sur deux dimensions essentielles : 1) les familles solidaires ne jugent pas les parents. 2) les familles solidaires reconnaissent que les parents ne sont pas incompetents mais qu'ils ont simplement besoin de soutien.

Le projet "Un temps pour nous" à Verviers en Wallonie : c'est un partenariat entre ATD Quart Monde et un service d'aide à domicile qui fait le lien avec les familles. Des week-ends sont organisés avec des parents et leurs enfants placés hors du foyer pour maintenir et renforcer le lien parent-enfant. A la fin du week-end, un rapport est rédigé AVEC les familles.

Dans une autre ville, il existe un centre d'hébergement avec un appartement pour que les parents puissent s'occuper de leur enfant dans un logement décent s'ils n'en ont pas eux-mêmes.

Il existe également **des vacances familiales** organisées par ATD Quart Monde ou d'autres organisations durant lesquelles des familles, y compris des familles avec des enfants placés, peuvent passer du temps ensemble dans un environnement différent et dans un cadre organisé. Ces vacances permettent de réunir parents et enfants, de renforcer le lien entre les parents et les enfants placés et de passer du temps agréable ensemble. La préparation et l'évaluation de ces vacances se font en dialogue avec chaque famille.

Des rencontres en groupe de pairs comme celles que nous organisons à ATD. Il existe quelques autres organisations qui défendent les droits des enfants placés et de leurs parents. Les pouvoirs publics devraient soutenir ces organisations pour qu'elles puissent s'organiser, qu'elles se fédèrent afin d'être plus fortes dans leurs relations avec les professionnels. Avec ATD Quart Monde et le Chantier Familles l'accent a été mis sur l'expertise d'expérience des personnes en situation de pauvreté, c'est essentiel.

TRANSFORMATIONS DES INSTITUTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

1- Changer le titre des institutions de protection de l'enfance

Dans les différents pays les institutions chargées de la protection de l'enfance portent des noms différents. Leur nom dit beaucoup de choses de leur projet de protection de l'enfance. Mais dans tous les pays, quand on entend « protection de l'enfance », dans l'esprit de beaucoup de gens, cela veut dire : « les parents sont un danger pour l'enfant ; il faut protéger l'enfant de ses parents. »

Les constats des parents

Le titre seul de "protection de l'enfance" fait peur aux enfants et aux parents pour qui cela veut dire placement, séparation et non pas soutien.

Les mots "protection de l'enfance", nous rabaisent dans le sens où nous entendons « vous n'êtes pas capables, on va faire les choses à votre place. » Or nous demandons à être soutenus et pas qu'on fasse à notre place. Au lieu de nous juger comme des incapables, que soient mis en place des soutiens. Sans ces soutiens, nous parents, on ne sait plus vers qui se tourner pour avoir du soutien pour l'éducation de nos enfants, cela devient compliqué de garder la tête hors de l'eau. Ce qu'on gagne avec ce changement de nom, c'est de la confiance dans les services et de la confiance en soi.

« Service de soutien à la famille » ça donne plus envie de travailler ensemble, on se sentirait plus aidés que surveillés.

Proposition élaborée par les participants du chantier familles :

Nommer le service, service de soutien à la famille c'est à dire parents et enfants.

2- Quelques repères pour des changements dans les pratiques professionnelles

Les constats des parents :

- Quoi qu'on dise, quoiqu'on fasse, on a toujours tort.
- On nous regarde de haut
- Les professionnels savent, nous on ne sait rien. Ils ne sont pas dans la même réalité que nous, ils veulent toujours décider. Par exemple quand on a choisi une activité pour notre enfant, ils décident autre chose.

Proposition élaborée par les participants du chantier familles

Que l'institution et les professionnels co-construisent avec les parents un projet de co-éducation des enfants.

Pour réaliser ensemble la construction de l'avenir de l'enfant, les pratiques des professionnels et de l'institution doivent évoluer vers :

- Une relation bienveillante et sans jugement
- Une relation empreinte de franchise et de transparence

Exemple de bonne pratique

En France, le Projet Pour l'Enfant (PPE), construit entre parents, enfants, professionnels a permis lorsqu'il est mis en place et appliqué, ce qui n'est pas toujours le cas loin sans faute, de gagner :

- De la confiance en soi pour les parents
- De la confiance pour discuter avec les professionnels
- Une relation plus équilibrée
- D'avancer ensemble pour l'enfant en prenant en compte l'environnement familial et en coordonnant les différents acteurs de l'enfant.

- Une relation où le professionnel cherche à comprendre la réalité de la vie quotidienne des familles

- Une relation plus équilibrée entre les professionnels et les parents, en acceptant que ceux-ci soient accompagnés par une personne de confiance

- Une relation plus stable, sans trop de changement de professionnels

- Une information régulière sur les changements de personnels, les horaires, les droits, etc.

- La coordination entre professionnels doit se faire en présence des parents pour éviter les contradictions.

Pour réaliser cette co-construction parents – professionnels – enfants, les institutions ont besoin de moyens :

- D'une formation des professionnels à l'écoute et à la relation, à la connaissance des publics vivant dans des conditions précaires

- Des professionnels moins surchargés

- Des financements.

3- Face aux institutions, il y a besoin de contre-pouvoirs

Les constats des parents:

Les institutions ont beaucoup de pouvoir sur nos vies et nous n'avons pas de pouvoir face à l'institution. De plus, dans de nombreuses situations, les professionnels sont couverts par leur hiérarchie mais les parents et les enfants n'ont personne pour les soutenir.

Les institutions ne tiennent pas compte de l'impact qu'elles ont sur nous. Elles ont beaucoup de puissance, de pouvoir. Elles nous stressent, nous font peur et on perd nos moyens. Du coup, elles ne nous voient pas tels que nous sommes.

Les institutions ne tiennent pas compte de nos souffrances et de nos émotions ou de celles de nos enfants. Elles ne tiennent pas compte de qui on est vraiment aujourd'hui. Elles restent dans le passé. Le poids du passé reste très fort alors que nous on pense à nos enfants et on veut leur bien. Elles ne tiennent pas compte de la réalité que vivent les parents et les enfants. Elles ne tiennent pas compte de la connaissance que nous on a de nos enfants et de la connaissance que les enfants ont de nous.

Les institutions elles-mêmes peuvent commettre des violences, des maltraitements physiques, psychologiques, morales. On nous retire nos enfants pour les « protéger » mais on n'est pas sûrs qu'ils soient vraiment protégés. Ils peuvent vivre beaucoup plus mal dans les institutions qu'avec nous.

Les parents qui sont dans le système de la protection de l'enfance ne sont pas respectés. Et, il faut le dire, les parents qui vivent dans la pauvreté ne sont pas considérés, ne sont pas écoutés alors que les parents riches le sont. Ils ont de bons avocats. C'est une vérité qu'il faut pouvoir dire. Dans la pauvreté, on est tout en bas, on n'est pas écoutés, on est jugés. On ne veut plus subir ça.

Propositions élaborées par les participants du chantier familles :

Il faut donc un contre-pouvoir face aux institutions.

Voici 4 propositions de contre-pouvoir :

1. En cas de problème relationnel, de désaccord ou de non-respect, il faut **un service de médiation entre les parents et les institutions**. Ce service doit être spécifique, neutre, c'est à dire en dehors de l'institution, indépendant y compris financièrement, et bien formé à la pauvreté. Les parents doivent pouvoir, par exemple, s'adresser à lui pour demander à changer de professionnel lorsque la relation n'est pas bonne.

Ce service de médiation doit aussi rapprocher les parents de l'institution mais surtout l'institution des parents. Les professionnels et les parents ont des langages différents, des modes de vie différents, ils vivent dans deux mondes différents et il faut donc pouvoir se rapprocher.

2. Il faut mettre en place **un groupe de soutien de parents qui ont le même vécu** pour qu'ils puissent s'entraider face aux difficultés, s'accompagner et être plus forts ensemble.

Les parents de ce groupe de soutien doivent être bien formés. Il faut donc créer des associations qui permettent ces formations.

3. En cas de dysfonctionnement des professionnels, des institutions ou des familles d'accueil, il faut avoir **des instances indépendantes** pour porter plainte et être aidé (défenseur des droits, commission de bonne conduite, etc.). Ces instances indépendantes doivent être formées et avoir assez de moyens sinon ça ne fonctionne pas.

4. Il faut aussi **faciliter l'accès à la justice** pour pouvoir déposer plainte quand c'est nécessaire. Il faut que les professionnels de la justice soient bien formés à la pauvreté et reçoivent plus de moyens.

Les bénéfices

- Plus de pouvoir pour les parents et donc plus d'égalité entre les parents et les institutions.
- Une meilleure défense pour les enfants.
- Moins de placements.
- Moins d'abus et de violences institutionnelles (physiques, psychologiques, morales).
- Plus d'écoute des parents.
- Gain économique et surtout humain.

Quelques réactions à ces 3 propositions lors de leur présentation publique

Au cours de chaque atelier, les participants au chantier familles ont exposé publiquement leurs propositions, suscitant réactions et débats parmi les participants. Plutôt que de détailler les réactions atelier par atelier, ce paragraphe aborde les thèmes transversaux émergents dans l'ensemble des ateliers car toutes les propositions ont des liens entre elles. Elles forment un tout cohérent.

A propos de l'invisibilisation de la pauvreté

Il faut pouvoir reconnaître le lien entre pauvreté et placement. Dans certains pays comme en Flandre ça s'est fait mais il manque une reconnaissance des organisations qui soutiennent ces familles. Faire seulement le lien entre placement et pauvreté ne suffit pas. (Ides Nicaise, universitaire, Belgique)

C'est difficile de faire reconnaître la pauvreté de manière individuelle, il faut créer des collectifs. En Belgique, en Wallonie il y a un groupe qui se réunit au sein de la protection de la jeunesse. C'est le groupe Agora. Des personnes ont interpellé le politique et il y a eu la création d'un organe pour évaluer en permanence : des personnes pauvres et des professionnels qui peuvent parler librement de leurs contraintes. (Françoise de Boe, équipe nationale ATD Quart Monde, Belgique)

Au niveau de la justice, il n'y a pas la conscience que le placement est fait à cause de la pauvreté ou du manque d'aides. Par exemple, si un enfant ne va pas à l'école, il n'y a pas de lien fait entre la pauvreté et les conditions de vie qui peuvent rendre difficile l'accès à l'école (Jacques Fierens, juriste, avocat, Belgique)

La pauvreté ne peut pas être un motif de placement mais en même temps quand on regarde la situation on voit que la plupart des familles dont les enfants sont confiés à l'aide sociale à l'enfance sont des familles pauvres et ça nous pose question. Il y a deux explications, les situations de pauvreté fragilisent tellement les familles que les enfants vont être placés et/ou dans les familles aisées les problèmes sont plus cachés et les parents trouvent d'autres solutions. Tout ça est très complexe et les 2 explications sont justes. Mais l'important c'est de se poser des questions sur les causes. (Anne Devreesse, présidente du CNPE conseil national de la protection de l'enfance, France)

A propos de l'aide qui aide vraiment

Si on me demandait de faire ce que nous on exige des familles, est-ce que j'y arriverais ? Dans le chaos de la vie, c'est le lien de fratrie qui peut aider. On a réussi à faire que les fratries ne soient pas séparées. (Caroline Salingros, directrice Pédagogique du Clos du Chemin Vert, Belgique)

Au niveau juridique (en Belgique), les juristes distinguent l'aide générale c'est à dire le revenu minimum, le logement, la santé et la scolarité et l'aide spécialisée c'est à dire les mesures à l'égard des enfants, y compris le placement qui est présenté comme une aide à l'enfant.

Il faudrait que la loi oblige à motiver la constatation que l'aide générale a été assurée en faveur de la famille et que le juge soit obligé de dire les raisons pour lesquelles l'aide générale n'a pas suffi.

Il faudrait que les conditions du retour en famille soient accompagnées. Par exemple si on vous dit « on vous rendra votre enfant si vous avez un appartement avec deux chambres », il faut que le juge précise comment la famille va être aidée à obtenir ce logement et comment ça va se mettre en œuvre concrètement. (Jacques Fierens, *juriste, avocat, Belgique*)

Les conférences familiales sont une autre bonne pratique. Les conférences familiales s'organisent autour de l'enfant et les parents. Chacun dit les personnes qui sont importantes pour lui. Ces personnes seront là lors de temps de travail où l'on regarde le problème, on prend le temps de regarder l'environnement de l'enfant et on trouve des solutions. (Céline Truong, *volontaire-permanente ATD Quart Monde, France*)

Il faut qu'on puisse nommer les forces des parents quand il y a ce désir de faire famille et qu'on arrive à comprendre de quel soutien il y a besoin. Le programme des 1000 jours (en France), tous les parents ont besoin de soutien quand un enfant arrive, qu'on soit pauvre ou pas pauvre. Ce n'est pas parce qu'un bébé ne parle pas, qu'il ne dit pas des choses. On sait de plus en plus de choses sur les bébés. (Anne Devreese, *présidente du CNPE conseil national de la protection de l'enfance, France*)

A propos de la formation

Il faut une formation anti-pauvreté (Anna Gupta, *universitaire, Royaume Uni*)

Pouvoir comprendre les dimensions cachées de la pauvreté et ce qu'elles entraînent est un instrument utile à la formation (Rémy Cavalin, *Coordinateur Laboratoire de Recherche et Expérimentation, Sauvegarde de l'enfance, France, projet Responsive*)

En Belgique, on parle de double mandat car si les parents ne sont pas accompagnés, le retour en famille risque de ne pas pouvoir être autorisé. Les juristes appellent cela le droit aux « prestations positives ». (Anne-Catherine Rasson, *maîtresse de conférence à la faculté de droit de l'université de Namur et à l'université Saint Louis de Bruxelles, Belgique*)

En Bulgarie, la Protection de l'Enfance est jeune et les professionnels ne sont pas formés. On est face à un mur de préjugés. (Evgeniya Toneva, *chercheuse, Bulgarie*)

En Flandre, on a les « experts d'expérience », c'est une chose très importante. Cela donne leur rôle dans la société aux personnes vivant dans la pauvreté et ça permet aux services d'avoir plus d'expériences. (Saskia, *militante Quart Monde, Belgique*)

Agora, c'est un lieu où on apprend plus que pendant les années de formation. (Caroline Salingros, *directrice Pédagogique du Clos du Chemin Vert, Belgique*)

A propos du changement de nom des institutions de protection de l'enfance :

Changer de nom ce serait changer de mentalité, cela obligerait les professionnels à réfléchir de façon systémique. (Isabelle Owzaruck, *association Korale, Pologne*)

Appeler la Protection de l'enfance « **Coopération pour l'enfant** », nous mettrait sur un autre chemin. (Pierre Klein, *délégué Europe ATD Quart Monde*)

La fonction symbolique de l'institution est importante, changer de nom serait un bon début mais il faut que les pratiques changent. (Anna Rurka, *maîtresse de conférences, à l'université de Paris Nanterre, UFR des Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation, France, projet Responsive*)

Qu'on arrête de parler de protection de l'enfance, qu'on parle de protection de la famille. Ce changement de nom ne viendra que si les institutions acceptent de se regarder, d'évaluer sérieusement leur travail. (Martine Le Corre, *militante Quart Monde, France*)

A propos des contre-pouvoirs

C'est dans la coexistence de tous les points de vue que peut se construire un regard plus complet sur la réalité. (Chloé Riban, *maîtresse de conférences à l'université de Paris-Nanterre, docteure en sciences de l'éducation, France, projet Responsive*)

Il faut préciser qu'il est aujourd'hui proposé de ne plus utiliser le mot « placement » qui fait penser à l'enfant comme un objet qu'on déplace mais utiliser les vrais mots, qui décrivent la vraie mesure comme par exemple l'enfant privé de son milieu familial ou l'accueil en dehors du milieu familial.

(Anne-Catherine Rasson, *maîtresse de conférence à la faculté de droit de l'université de Namur et à l'université Saint Louis de Bruxelles, Belgique*)

La question des contre-pouvoirs renvoie à la participation des familles, co-construire les projets avec les familles. Un contre-pouvoir c'est pas forcément contre mais conseiller, contribuer. Il faudrait convaincre les autorités publiques de mettre en place Agora (Anna Rurka, *maîtresse de conférences, à l'université de Paris Nanterre, UFR des Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation, France, projet Responsive*)

Le contexte politique

Tous ces constats, ces maltraitances et ces pouvoirs, tout est juste, tout est vrai, c'est une réalité. Je n'engage que moi, mais j'aurais envie de demander pardon pour tout cela. (Caroline Salingros, *directrice Pédagogique du Clos du Chemin Vert, Belgique*)

En Suisse, en 2013, une conseillère fédérale a demandé pardon aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance qui ont eu cours dans le pays jusqu'en 1981, afin que cela ne se reproduise plus. (rapport du projet Pauvreté Identité Société, Suisse)

Il y a des politiques qui disent « il faut comprendre moins et condamner plus » (Jane Tunstill, *universitaire, Royaume Uni*)

Les travailleurs sociaux sont les bras armés d'une politique qui rejette la pauvreté sur les personnes et pas sur l'environnement (Rémy Cavalin, *Coordinateur Laboratoire de Recherche et Expérimentation, Sauvegarde de l'enfance, France, projet Responsive*)

Les travailleurs sociaux sont pris dans une spirale de rentabilité. Ils ne peuvent plus prendre le temps de se poser, de se dire « quel est l'état du danger actuel ? ». (Caroline Salingros, *directrice Pédagogique du Clos du Chemin Vert, Belgique*)

La protection de l'enfance est en souffrance, les écoles de travailleurs sociaux sont vides : comment faire ensemble avec les parents pour donner un nouvel élan à l'institution ? (Anna Rurka, *maîtresse de conférences, à l'université de Paris Nanterre, UFR des Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation, France, projet Responsive*)

2- LE DROIT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Au cours de la recherche, les parents ont identifié les mesures de protection de l'enfance comme une cause majeure du maintien de la pauvreté d'une génération à l'autre. Ils se sont arrêtés sur l'application des Droits fondamentaux tant des enfants que des parents et sur les droits qui régissent la protection de l'enfance dans chacun des pays.

La protection de l'enfance est une institution méconnue du grand public perçue comme une sauvegarde contre les maltraitances ou les abus envers les enfants. Elle fait parler d'elle lors de faits divers dramatiques. Mais pour les parents en situation de pauvreté, la protection de l'enfance est une réalité envahissante qui touche profondément leur vie, leurs enfants et leurs familles.

Les lois et les institutions régissant la protection de l'enfance, quoique différentes dans chacun des pays, sont revenues dans cette recherche comme étant celles qu'il fallait revoir, parce qu'elles fragilisent les liens qui unissent un enfant à ses racines et aux personnes référentes pour lui au lieu de consolider les liens positifs. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les parents ont aussi dit qu'ils avaient beaucoup de mal à se faire entendre et à y exercer leurs droits fondamentaux.

En proposant des changements au niveau du droit, les parents nous engagent à des changements profonds d'ordre culturel, indispensables pour que des changements concrets, précis voient le jour et permettent un avenir sans pauvreté aux enfants.

Trois interventions, l'une d'une juriste situe ces relations entre Droits fondamentaux et législations des pays, la deuxième d'une volontaire permanente témoigne à la fois des droits non appliqués en protection de l'enfance et des droits détournés de leur but qui se retournent contre les personnes, la troisième d'une militante Quart Monde partage une expérience d'évaluation permanente faisant avancer le Droit.

Le Respect des droits

Anne-Catherine Rasson, maîtresse de conférence à la faculté de droit de l'université de Namur et à l'université Saint Louis de Bruxelles, Belgique

Le respect des droits est primordial dans le chantier familles.

Toute personne, et donc les parents et les enfants, ont des droits fondamentaux, des droits importants, qui doivent les protéger. Ces droits doivent donner de la force, du pouvoir. Ils donnent à la personne un statut important, celui de citoyen qui doit être respecté. Dans le langage du droit, on dit que la personne est sujet de droits. Il ne s'agit pas de gentillesse, de charité, mais du respect des droits.

Ces droits fondamentaux ont été reconnus dans des textes internationaux et européens et même dans certaines lois nationales. Deux d'entre eux sont très importants, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Les États se sont engagés à les respecter. Et quand ils ne le font pas ou pas bien, il est possible de les dénoncer devant des juges ou des comités de contrôle internationaux, qui peuvent alors les condamner.

Il est important de dire ici que la plupart des professionnels qui s'occupent de vos dossiers, travailleurs sociaux ou juges, ne connaissent pas ou pas bien ces traités. Ils les appliquent mal. Il y a donc un décalage entre les droits fondamentaux et le vécu que vous partagez. Il faudrait que ça change.

En ce qui concerne les droits liés aux mesures prises dans les familles, comme le placement, ces juges et ces comités ont expliqué comment les droits devaient être appliqués. Ce que je vais vous présenter ce n'est donc pas mon avis ou celui d'experts universitaires mais bien celui de juges européens ou même nationaux ou de comités qui protègent les droits dans le monde.

Quand nous parlons de mesures prises à l'égard de familles et d'enfants, deux droits sont importants : le droit à la protection de l'enfant, qui doit être protégé des abus, des violences, des maltraitances, et le droit à la protection de la vie familiale des parents et des enfants. Être ensemble, vivre ensemble est un élément fondamental du droit à la vie familiale. Et donc, **quand une décision doit être prise par rapport à un enfant, il faut mettre en balance ces deux droits, la protection de l'enfant et le respect de la vie familiale**. Les autorités doivent prendre la décision qui respecte au mieux les deux, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela ne veut pas dire que l'intérêt des parents ne compte pas, mais que celui de l'enfant pèse plus lourd dans la balance.

La dérive ou la mauvaise interprétation des traités, que les juges et les comités internationaux critiquent, c'est que **souvent les décisions sont prises au nom de l'intérêt de l'enfant mais sans prendre en compte l'ensemble des droits de l'enfant et de ses parents**. Les décisions qui sont prises ne font pas la balance entre le droit de l'enfant à être protégé et la protection de la vie familiale, dans la situation concrète. Les décisions sont prises sur la base de ce qui est selon eux l'intérêt supérieur de l'enfant dans une vision de charité et pas de droits.

Mais l'intérêt supérieur de l'enfant c'est d'abord et avant tout le respect de ses droits, qui doivent être mis en lien avec les droits des parents et des frères et sœurs. Je pense donc qu'il est prudent d'utiliser le langage « droits » plutôt que « intérêt » ou au moins bien expliquer ce que l'intérêt de l'enfant veut dire.

- Quand une mesure est prise à l'égard d'un enfant, il faut essayer de le maintenir dans sa famille dans toute la mesure du possible. **La responsabilité d'élever les enfants**

appartient en premier lieu aux parents qui doivent être aidés. Le placement doit être exceptionnel, « en dernier ressort » et le plus court possible. Les juges européens ont par exemple déjà condamné le Portugal qui avait placé des enfants et mis certains en adoption alors qu'il aurait d'abord dû aider les parents qui vivaient dans une grande pauvreté, qui n'étaient pas maltraitants et qui avaient beaucoup d'amour et d'affection pour leurs enfants. Vivre dans la pauvreté ne justifie donc jamais le placement.

- Parfois un placement sera nécessaire pour le respect équilibré des droits de l'enfant et des parents. **Il faut préciser qu'il est aujourd'hui proposé de ne plus utiliser le mot « placement »** qui fait penser à l'enfant comme un objet qu'on déplace mais utiliser les vrais mots, qui décrivent la vraie mesure comme par exemple l'enfant privé de son milieu familial ou l'accueil en dehors du milieu familial.

Mais attention : les juges internationaux et les organes de contrôle rappellent que **l'objectif du placement est le retour en famille, la réunification familiale.**

Pour respecter cet objectif, il faut respecter deux droits :

1/ Le droit à l'aide et à l'accompagnement des familles en cas de placement (c'est le « double mandat » en Belgique) car si les parents ne sont pas accompagnés, le retour en famille risque de ne pas pouvoir être autorisé. Les juristes appellent cela le droit aux « prestations positives ».

2/ Le droit au maintien du lien et des relations familiales durant le placement. Les autorités doivent préserver, renforcer et développer les liens entre les parents et les enfants pour qu'un retour le plus rapide possible soit organisé. Il faut donc des contacts réguliers entre les parents et leurs enfants ainsi qu'entre les frères et sœurs (qui devraient d'ailleurs être placés ensemble si le placement est nécessaire pour chacun d'eux). Si une supervision des visites ou un encadrement des visites est prévue, ils doivent être motivés et respectueux des droits. Si les relations sont refusées ça doit être pour des raisons très graves, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant et donc de ses droits.

Et quand le moment du retour est arrivé, il doit être soigneusement préparé et accompagné.

- Dans certains cas, une rupture définitive va être décidée. C'est une mesure très grave, qui porte une atteinte très importante aux droits des familles. Car on brise le lien entre des parents et des enfants et on coupe les enfants de leurs racines. Ça doit être très exceptionnel, pour des parents qui ont commis des actes vraiment indignes. La Cour Européenne des Droits de l'Homme a en tout cas affirmé clairement que « le fait qu'un enfant puisse être accueilli dans un cadre plus propice à son éducation ne saurait en soi justifier qu'on le soustraie de force aux soins de ses parents biologiques ».

- Enfin, ces juges et ces organes de contrôle du respect des droits par les pays rappellent que les procédures doivent respecter les droits : il faut par exemple donner les informations dans un langage adapté et compréhensible, écouter et garantir la participation des familles, parents et enfants, avocat, dans le processus.

En conclusion, je veux rappeler ce que les juges des droits fondamentaux disent et répètent : il ne faut pas des droits abstraits, théoriques, mais bien des droits concrets et effectifs, qui soient respectés dans la vraie vie.

Les droits mal appliqués se retournent contre les personnes

Catherine Le Pêcheur, *volontaire-permanente ATD Quart Monde, Normandie (France)*

En France, selon le code de l'action sociale et des familles, toute personne bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance a le droit d'être accompagnée par une personne de son choix.

Lorsque ce droit est exercé, c'est un choix affirmé car il est difficile de se présenter seul devant un travailleur social de l'aide sociale à l'enfance, avec une charge émotionnelle trop lourde à porter faite de peur et d'appréhension. Ce droit d'être accompagné permet à ceux qui l'utilisent de se sentir plus forts, parce que la personne qui accompagne les connaît bien, parce qu'elle a préparé avec eux ce rendez-vous, cet entretien et que c'est parce que sa présence est un soutien qu'ils pourront interagir avec le professionnel en face d'eux et ainsi créer une collaboration.

Malheureusement, trop souvent, ce droit n'est pas respecté. Dans de nombreuses situations, les personnes s'entendent dire « ce droit ne s'applique pas ici » et elles n'ont alors que deux choix : subir un entretien dans lequel elles n'auront aucun pouvoir d'agir, parce qu'elles sont dans un rapport asymétrique, ou refuser d'y assister sans la personne de confiance et prendre le risque de sanctions avec le prétexte qu'elles refusent de collaborer avec le service.

Parfois, ce droit se retourne littéralement contre la personne et vient empêcher un autre droit, celui du retour en famille de son enfant.

Récemment, notre accompagnement d'une maman dans des rendez-vous avec le service de l'aide sociale à l'enfance lui a été reproché. Nous avons alors demandé une rencontre avec la cheffe de service pour éclaircir notre rôle dans cet accompagnement. Nous n'avons pas été entendues, et en retour, nous avons reçu des menaces : « Tant que cet accompagnement durera, je notifierai au juge que la maman est trop fragile pour récupérer son enfant. Car tant que vous l'accompagnez dans ces rendez-vous, je considère qu'elle n'est pas autonome. ».

Ces situations sont profondément injustes et inacceptables !

Elles s'ajoutent à **la non application des décisions de justice.** Dans le cadre de jugements rendus avec des mesures de placements temporaires, le juge précise dans l'ordonnance que des visites fraternelles doivent être organisées par les services gardiens, et nous avons vécu que malgré les demandes répétées des parents, cela n'est pas mis en place pendant plus d'un an !

Les droits doivent donner du pouvoir à chacun, sur sa vie, sur son avenir. Pour les personnes en situation de pauvreté faire respecter ses droits est un combat permanent.

Agora, un lieu de vigilance pour que les droits bénéficient à la lutte contre la pauvreté

Carine Baiwir, militante Quart Monde, Belgique :

Agora est un projet en Belgique de Wallonie et de Bruxelles.

Agora est un dialogue entre professionnels de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse⁵, des associations de lutte contre la pauvreté et des parents en situation de pauvreté qui font partie de ces associations.

Dans ces dialogues, nous parlons des décrets (qui sont comme des lois en Belgique). Dans ces décrets il y a de bons droits pour les familles mais dans la réalité, ils ne sont pas appliqués.

Dans ce lieu de dialogue, tous ensemble nous essayons de comprendre pourquoi les lois ne sont pas appliquées et ce qu'il faut changer. Grâce à ce dialogue, nous nous écoutons les uns les autres. Parfois, nous arrivons à un consensus et nous pouvons faire des propositions au ministre ou à l'administration. Mais, nous ne sommes pas obligés d'être toujours d'accord. Ce n'est pas grave. Le plus important, c'est que le dialogue existe.

Je participe à ces échanges avec les professionnels mais je ne parle pas en mon nom. Je représente collectivement d'autres familles. Avant chaque réunion Agora, nous préparons le dialogue avec un groupe de parents.

Par exemple, les parents ont dit qu'il fallait pouvoir se défendre. Mais comment se défendre si nous ne savons pas ce qui est dans le rapport qui va au juge ? Il faut que nous ayons accès aux écrits.

Dans le groupe Agora, nous avons échangé à ce sujet et nous sommes arrivés à un accord que nous avons mis dans un document, qui se présente comme une sorte de petit livret. Avec ce document, tout le groupe Agora est allé rencontrer le ministre pour demander que quelque chose de concret soit fait. **Grâce à tout ce travail, maintenant en Belgique, nous avons le droit d'avoir accès à notre dossier.**

Agora, c'est un lieu important parce qu'en matière de lutte contre la pauvreté, rien n'est jamais acquis et il faut des lieux de vigilance.

⁵Les services d'Aide à la jeunesse (SAJ) et les services de la protection de la jeunesse (SPJ) – apportent une aide personnalisée aux jeunes en difficulté ou en danger ainsi qu'à leurs familles. Le SAJ intervient soit à la demande des intéressés, soit à la suite d'inquiétudes qui lui sont communiquées par des personnes ou des services extérieurs. Le SPJ est chargé de mettre en oeuvre les décisions du Tribunal.

PROPOSITIONS

Afin d'améliorer la conformité et l'application des droits en protection de l'enfance avec les droits fondamentaux, les participants du chantier familles ont voulu faire des propositions dans trois domaines : écrire dans et accéder au dossier de protection de l'enfance, rendre réellement effectif le fait que les placements soient temporaires, rendre plus équilibré le débat contradictoire en audience devant le juge.

REVOIR LES DOSSIERS DE PROTECTION DE L'ENFANCE, LEUR CONTENU, LEUR ACCESSIBILITÉ, LEUR FONCTION AFIN QU'IL SOIT LE LIEU D'UNE TRACE DE VIE FAMILIALE.

1 – Les parents devraient automatiquement recevoir les rapports que les services sociaux envoient au juge

Propositions élaborées par les participants au chantier familles

Les parents devraient automatiquement recevoir une copie du dossier, en même temps qu'ils reçoivent la lettre de convocation pour le tribunal.

Constat des parents

En Belgique, nous avons le droit de demander une copie du dossier que les professionnels envoient au juge de la jeunesse avant l'audience. Mais beaucoup de familles ne le savent pas, et quand elles le savent, il faut encore qu'elles le demandent à temps. En Flandre, le rapport n'est souvent accessible que deux heures avant de voir le juge.

Dans certains cas, les services nous transmettent les dossiers par mail, dans d'autres, ils nous convoquent pour qu'on se déplace pour les lire. On n'a pas le choix de comment on reçoit le dossier, cela dépend du service.

Ensuite, les parents devraient pouvoir être accompagnés pour lire le dossier car le vocabulaire utilisé peut être compliqué, et le contenu peut aussi être dur à entendre.

Il est très important que les parents sachent ce qui est écrit sur eux, ce qui leur est reproché, sans quoi ils ne peuvent pas se préparer ni se défendre correctement.

2 – Que les parents puissent écrire eux-mêmes leur histoire, en étant soutenus si besoin

Constat des parents

A chaque fois que nous rencontrons un service pour la première fois, les professionnels nous demandent de leur raconter notre histoire. Quand nous avons des traumatismes dans notre passé, devoir sans cesse se répéter est douloureux. Nous n'arrivons pas à aller de l'avant si on nous renvoie tout le temps à notre passé.

Proposition élaborée par les participants au chantier familles

Les parents aimeraient pouvoir écrire leur histoire et la transmettre au service qui les accompagne. A chaque fois que les parents sont convoqués devant un nouveau service, celui-ci devrait demander aux parents l'autorisation de lire ce document qu'ils ont écrit. Il est très important que les familles restent propriétaires de leurs histoires.

Avec le groupe du Royaume-Uni, les participants du chantier familles pensent qu'il est très important que les

parents puissent co-écrire les rapports avec les professionnels.

Ce qui est noté dans les dossiers oriente les travailleurs sociaux, les juges, à prendre des décisions pour les familles. Co-écrire les dossiers permettra plusieurs choses :

- Que les professionnels ne tirent pas de conclusions hâtives sur la famille, qu'ils prennent le temps de comprendre, avec la famille, pour mieux la soutenir.
- Cela permet de ne pas écrire des choses fausses sur les familles. Actuellement, quand il y a des erreurs dans les dossiers, c'est difficile, voire impossible à corriger. Ces erreurs restent dans les dossiers et ont des conséquences négatives dans les interactions des parents avec les services.
- Les professionnels sont souvent dans le reproche, ils ne notent que ce que les parents font de mal, que des choses négatives. Écrire le dossier ensemble permettrait aussi de mettre l'accent sur le positif, les efforts que les parents font.
- Enfin, quand les enfants sont assez grands pour demander une copie de leur dossier, ils peuvent avoir une vision beaucoup plus complète de leur histoire, car elle est aussi racontée par leurs parents. Cela permet aux enfants de voir et comprendre tous les combats que les parents mènent pour leurs enfants.

3- A propos de l'adoption forcée au Royaume Uni

Propositions élaborées par les participants au chantier familles

Le Royaume-Uni doit reconsidérer le recours aux adoptions fermées et privilégier l'offre de mesures préventives précoces de soutien pour renforcer les familles et les communautés. En cas d'adoption, les parents devraient avoir la possibilité de créer un journal de famille, une histoire que les services sociaux garderont sous clé et qui sera proposée à l'enfant le plus tôt possible (à son 18ème anniversaire au plus tard). Le contact « boîte aux lettres » (lettres

entre parents de naissance et enfants adoptés qui existe actuellement) devrait être obligatoire avec un soutien aux parents biologiques (et idéalement à la famille élargie) pour écrire des lettres qui ne pourront jamais être censurées (et que les services sociaux conservent des copies pour garantir que les enfants les reçoivent, quelle que soit l'attitude des parents adoptifs).

Les services sociaux devraient être conscients que chaque rapport qu'ils rédigent sera remis à l'enfant à 18 ans, ce qui devrait les inciter à éviter d'utiliser un langage négatif. Les parents devraient collaborer avec les services sociaux sur ces rapports pour s'assurer qu'ils sont corrects et reflètent les deux points de vue.

Constat des parents du Royaume Uni

Quand un parent est pris en charge par les services sociaux, lui et ses enfants, il y a de grands risques que les enfants soient retirés parce que le système va considérer ce parent comme dangereux pour ses enfants. L'institution ne lui donne pas de chance. En particulier, elle retient son passé contre lui afin d'obtenir une adoption.

En cas d'adoption, les parents ne sont plus en capacité de transmettre l'histoire familiale. Les enfants qui sont adoptés disent qu'ils ont le sentiment que toute leur identité leur a été enlevée et que leurs droits humains sont violés.

AFIN QUE LES PLACEMENTS SOIENT TEMPORAIRES ET VISENT LE RETOUR EN FAMILLE

En France et en Belgique, les placements sont, en règle générale, décidés pour une durée temporaire : on ne place pas un enfant pour l'écarter définitivement de sa famille.

Le but de la mesure de placement, selon les traités internationaux de protection des droits humains, n'est pas seulement de protéger un enfant, mais d'organiser son retour dans sa famille, après la disparition des éléments de danger qui ont justifié la séparation. Les contacts entre les membres de la famille, frères et sœurs, parents et enfants, sont indispensables pour que ce retour se passe dans des conditions normales.

Les placements ont pour conséquence une cassure pour l'enfant au niveau de ses repères et du lien entre lui et sa famille. **Ils fragilisent énormément la transmission nécessaire entre parents et enfants.**

Les visites médiatisées ou partiellement médiatisées correspondent à l'espace temporel et de lieu qui permet aux parents et aux enfants de bâtir une relation, de se rencontrer, se connaître, de maintenir un dialogue, une intimité, un lien familial. C'est le moment privilégié où peut se bâtir une transmission de l'amour, des valeurs, des nouvelles du quotidien des enfants, des parents, des autres frères et sœurs placés dans d'autres familles ou institutions. C'est un moment attendu. Cependant, actuellement, ces visites ne permettent pas de créer les conditions favorables à des relations parents-enfants de qualité.

D'où les propositions suivantes :

Premier point : L'organisation des visites

Constat fait par les parents :

La manière dont les visites sont organisées nous empêche de pouvoir agir. Le plus souvent, nous recevons un calendrier de visites et nous devons nous adapter. Cela nous empêche d'être maître de notre temps et de nos projets. Si la visite est annulée parce que la famille d'accueil ou notre enfant sont malades, parce qu'il y a une grève des transports ou autre, une autre visite ne nous est pas proposée et nous perdons la visite avec notre enfant. Quand nous n'avons qu'une visite par mois, c'est grave.

C'est comme si les professionnels et les familles d'accueil avaient des obligations et nous non. Mais nous aussi nous devons pouvoir faire des recherches d'emploi, nous organiser pour d'autres rendez-vous (par exemple des rendez-vous médicaux ou des rendez-vous pour nos autres enfants) ou pour participer à des activités qui sont importantes dans nos vies et nous aident à bâtir notre avenir et celui de nos enfants. Nous devons aussi faire des choses qui sont nécessaires pour le quotidien, par exemple aller chercher un colis alimentaire.

Pour nos enfants, le calendrier ne prend pas toujours en compte le meilleur moment. Parfois, à cause des visites en semaine, les enfants ratent l'école. Quand c'est en fin d'après-midi, après l'école, ils sont fatigués et la visite ne se passe pas toujours bien.

Proposition élaborée par les participants du chantier familles

Les parents doivent être intégrés dans l'organisation précise des visites, avec l'institution ou le service gardien et la famille d'accueil.

Bénéfices tirés de cette proposition

Si les parents sont impliqués dans l'organisation des visites, ils peuvent être plus autonomes et faire part de leur organisation. Si leurs demandes sont mieux prises en compte, travaillées avec eux, leurs enfants les sentiraient plus investis. Cela permettrait aux enfants de voir ce que leurs parents font pour que la situation se passe bien et évolue. Les efforts que les parents font pourraient ainsi se transmettre aux enfants.

Si les parents font le planning avec les professionnels, ils s'engagent ensemble. Si les calendriers sont construits ensemble, les professionnels ne sont plus obligés de les changer lorsque les parents ont un empêchement. Ensemble, ils peuvent réfléchir à des projets pour les enfants. Les parents sont pilotes dans l'avenir de leurs enfants.

Deuxième point : Le lieu de la visite

Constat fait par les parents

Nous comprenons que les visites soient en lieu neutre au début, c'est une sorte de protection pour les enfants, les parents, les travailleurs sociaux. Une fois que les professionnels voient que, entre guillemets, on a accepté le placement, ils devraient accepter que ce soit à la maison.

Lorsque les visites se déroulent en lieu neutre, notre investissement comme parents est difficile.

Le sentiment d'être surveillé prend toute la place parce qu'il y a de nombreux professionnels autour et d'autres familles dans la même salle. En lieu neutre, nous ne nous sentons pas à notre place, il n'y a aucune intimité. Nous ne pouvons pas nous projeter dans notre rôle de parents et dans l'avenir.

Proposition élaborée par les participants du chantier familles

Les visites, qu'elles soient médiatisées ou non, doivent avoir lieu au domicile des parents, tant que ce lieu ne constitue pas un danger.

Bénéfices

A domicile, les parents reprennent confiance dans leur rôle de parent. Pouvoir accueillir leurs enfants chez eux les rend fiers. Ils peuvent transmettre à leurs enfants leurs savoir-faire. Ils peuvent connaître leurs habitudes.

Les enfants aussi se sentent plus libres. Ils sont comme des « enfants normaux ».

Des parents racontent : « Dans la salle médiatisée, les enfants attendaient que ce soit nous qui leur enlevions la veste, les chaussures, etc, alors qu'à la maison, ils le font, ils nous demandent que s'ils en ont besoin. Ils se sentent chez eux. Ils sont comme des enfants normaux : s'ils veulent aller aux toilettes, ils y vont, s'ils veulent porter un truc lourd, ils essaient. Ils savent comment appeler l'ascenseur, ils font leur vie ! On leur dit les règles avant d'aller jouer et après ils jouent ».

Il y a aussi un sentiment de « rééquilibrage des pouvoirs » avec le professionnel. Les parents peuvent lui offrir un café à l'arrivée, lui montrer qu'ils peuvent poser des règles, par exemple, ils peuvent lui demander de retirer ses chaussures, et lui il peut leur demander à avoir un verre d'eau.

Troisième point : La durée et la fréquence de la visite

Proposition élaborée par les participants du chantier familles

La durée et la fréquence des visites doivent être établies avec les parents et dans le cadre d'un projet fixé avec eux et leurs enfants et que ça puisse être modulable.

Voilà comment une maman voudrait que se déroule sa visite, elle précise : quatre heures chaque semaine, contre 2 heures tous les quinze jours

Constat fait par les parents

Une petite fille est placée à l'âge de 3 mois. Dans les 18 mois suivants, ses parents l'ont vue un total de 12h. Quelle relation construire dans ces conditions ?

Quand les visites durent deux heures tous les quinze jours, c'est très rapide et trop court pour se retrouver. Parfois le temps du repas et le nettoyage de la cuisine (en lieu neutre) sont inclus dans ces deux heures. Souvent par manque d'éducateurs ou de travailleurs sociaux, nos droits sont limités, les visites peuvent être raccourcies.

Les temps de transmission, d'échanges entre la famille et les professionnels sont compris dans ces temps de visite, déjà jugés trop courts.

auxquelles elle a droit actuellement. Elle donne les bénéfices pour elle, son enfant, les professionnels.

"A l'arrivée, je voudrais avoir un échange avec la famille d'accueil qui est venue déposer mon fils, que ce soit un temps de transmission de 10 minutes. Après je laisse mon fils se poser et après je lui demande ce qu'il veut faire. C'est sa journée, c'est lui qui décide. S'il me demande des choses que je ne peux pas faire, je le lui dirai. Je parle avec mon fils pour apprendre à mieux se connaître, se comprendre, pour qu'il me fasse confiance. Même si ce sont des choses qui peuvent me blesser, qu'il me le dise... sans mentir. A la fin de la visite, je voudrais un échange d'une demi-heure pour que mon fils dise comment ça s'est passé. C'est bien qu'on entende comment il l'a vécu et que je dise mon ressenti. Si je suis énervée, pas en accord avec ce que l'éducatrice et la famille d'accueil peuvent percevoir, je peux le leur dire. Si je garde les choses, ça fait du conflit. Si je m'exprime calmement, ça va permettre à mon fils d'exprimer ses émotions et de m'en parler à moi et pas à l'éducatrice. Si je parle de mes émotions calmement à la famille d'accueil, mon fils va se confier peut-être à moi, j'essaierai de le comprendre, je noterai dans un cahier ce qu'il me dit pour essayer de travailler ça. Si j'ai bien compris les choses j'essaierai de trouver des solutions pour le bien de mon fils. Pour que ça se passe mieux. Pour le moment comme je n'ai pas confiance, je ne peux pas savoir si c'est bon ou pas. Mon fils ne me parle pas. Si ça se passe bien, c'est bénéfique pour tout le monde".

Bénéfices

Plus le temps de visite est long, plus ce que parents et enfants se transmettent est de qualité, mais aussi entre parents et professionnels, ou avec d'autres membres de la famille. Ainsi, on bâtit l'avenir pour les enfants.

Quatrième point : Visites médiatisées ou surveillées ?

Propositions élaborées par les participants du chantier familles

Le temps de visite médiatisée est un temps de travail, de reconstruction, d'apprentissage et un bon moment avec les enfants. Les parents veulent travailler avec les différents acteurs du placement de leurs enfants. Ils ont besoin de relations avec les travailleurs sociaux qui soient aidantes.

Pour cela il est nécessaire de :

- Ne pas changer les travailleurs sociaux. Que ce soit toujours les mêmes qui connaissent les enfants.

Constat fait par les parents

La présence des travailleurs sociaux qui devrait nous aider, nous bloque souvent.

Nous avons l'impression d'être tout le temps surveillés et parfois même que cette surveillance passe par les enfants. Un parent dit : « On a l'impression que les enfants eux-mêmes nous surveillent. On est tout le temps jugés de manière négative et donc cette surveillance très forte nous fait penser à un univers de prison. »

Le plus souvent, les travailleurs sociaux ne nous aident pas. On ne se sent pas toujours en confiance avec eux. De nombreux parents ne s'autorisent pas à dire leur amour à leurs enfants. C'est trop intime. C'est comme si c'était mal d'avoir des émotions.

- Bâtir une relation de confiance et permettre une communication transparente : pour bâtir une relation soutenante, les professionnels ne doivent pas seulement observer mais soutenir pour que les parents comprennent leur rôle, trouvent des conseils par rapport à l'éducation des enfants, y compris dans des choses pratiques. Il s'agit de construire ensemble l'éducation des enfants, en co-création.

- Les temps de transmission avec les professionnels ne devraient pas être comptés dans les temps de visite aux enfants.

- les temps de visite doivent répondre au besoin d'intimité entre parents et enfants pour que les parents puissent transmettre leur amour et leurs valeurs. La souffrance de la séparation n'est pas reconnue, cela oblige les parents à montrer aux enfants que tout va bien. Taire cette souffrance rajoute à la souffrance.

Bénéfices

Ainsi les parents pourraient mieux comprendre leur rôle de parents et les enfants pourraient les reconnaître comme tels. Ils pourraient apprendre des choses qu'ils seraient en mesure de transmettre à leurs enfants dans l'avenir.

Et pour finir, un dernier point : Réunir la famille

Propositions élaborées par les participants aux chantier famille

Lors de l'audience, le juge doit dire que les frères et sœurs doivent être ensemble. Et le service gardien doit appliquer cette décision. Si elle n'est pas appliquée, il y a la possibilité de faire appel. Il ne faut pas que dans le jugement, il y ait la phrase « ça dépend du service gardien » ou « possibilité d'évolution ».

Tout doit être fait pour que la fratrie puisse se bâtir. Les enfants demandent à voir leurs frères et sœurs. Ils se réclament énormément. Comme frères et sœurs, c'est important de créer des liens pour se comprendre, se soutenir.

Les demandes pour des temps de vacances en famille doivent être prises en compte. Il existe des lieux où parents et enfants peuvent être accueillis comme famille et se retrouver ensemble. Cela crée des souvenirs, des moments forts qui aident à se construire comme famille.

Constat fait par les parents

Les fratries sont souvent séparées et même parfois les frères et sœurs ne se voient pas pendant les visites avec leurs parents, ce sont des temps séparés. Ça se passe comme ça parce que les politiques du gouvernement ne donnent pas assez de moyens aux autorités compétentes. Les juges ne devraient pas accepter de placer les enfants tant qu'il n'y a pas la possibilité de laisser les enfants ensemble. Quand il y a une loi, elle doit être appliquée.

Bénéfices

Pour bien grandir, il est important pour chaque personne de sentir qu'elle appartient à une famille. Dans la vie, on apprend de ses frères et sœurs, surtout s'ils sont des aînés. Ça aide d'être soudés, quand on est enfant mais aussi quand on devient adulte.

Constats faits par les parents

Un débat contradictoire devant le juge doit être un débat équilibré où chacun apporte ses arguments et réagit aux arguments des autres. On constate que, souvent, ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Avant l'audience devant le juge, les travailleurs sociaux ont écrit beaucoup de négatif à notre égard dans leur rapport.

Est-ce que nous connaissons le rapport avant l'audience devant le juge ?

- Certains parents ne voient pas du tout le rapport avant l'audience

- Certains parents peuvent lire le rapport mais ils doivent prendre rendez-vous pour cela, ils ne peuvent pas l'emporter chez eux, ils doivent y aller seul et n'ont pas beaucoup de temps pour le lire. En plus parfois les convocations pour l'audience arrivent très tardivement.

- Certains professionnels lisent le rapport aux parents et d'autres ne lisent que les conclusions.

La plupart du temps, nous ne nous autorisons pas à écrire au juge avant l'audience alors qu'on a du positif et qu'on pourrait écrire notre combat quotidien pour les choses simples de la vie.

Avant et pendant l'audience, on est à fleur de peau parce qu'on a beaucoup d'émotions, on est tendus, stressés et angoissés. On n'est plus à armes égales, on ne peut plus s'exprimer.

Régulièrement, on nous ressort des choses du passé sans voir qu'on a changé.

Souvent, le juge donne d'abord la parole aux professionnels qui disent plein de choses négatives sur nous. On est cassés et on ne peut plus parler.

On se retrouve seuls devant le juge ou avec un avocat qui ne nous connaît pas bien et avec qui on n'a pas une relation qui s'inscrit dans le temps.

Après l'audience, le juge donne des raisons qui ne sont pas toujours compréhensibles et, souvent, il laisse le service décider plein de choses et cela nous pénalise.

Les parents en situation de handicap sont souvent considérés à tort comme incapables d'élever leurs enfants.

Propositions pour un débat équilibré et à armes égales devant le juge, élaborées par les participants du chantier familles

Avant l'audience

1. Que les parents, lorsqu'ils vivent ensemble, soient convoqués ensemble devant le juge.

2. Que les parents reçoivent chez eux tous les écrits transmis au juge (y compris en Suisse pour les personnes sous curatelle de portée générale), pour qu'ils puissent se préparer à l'audience, avoir le temps de lire et de comprendre, au besoin en se faisant aider.

3. Que les parents aient le droit d'être accompagnés d'une personne de confiance pendant l'audience, et que cela soit inscrit dans la convocation.

4. Que les parents aient un droit à l'oubli de leur propre dossier de protection de l'enfance et de celui des autres membres de la famille.

Pendant l'audience

1. Que les enfants aussi soient représentés par un avocat, si nécessaire commis d'office, formé aux réalités de la pauvreté.

2. Que les enfants aient aussi le droit d'être accompagnés par une personne de confiance quand ils rencontrent le juge.

3. Que les enfants soient entendus avant le débat devant le juge.

4. Que le juge donne la parole aux parents en premier, parce que si les services sociaux parlent d'abord, les parents se découragent face aux critiques et ne peuvent plus souligner les évolutions.

Au moment de la décision

1. Que dans le choix des mesures, le juge tienne compte de l'aide des membres de la famille, du soutien des amis, de l'appui des associations.

2. Que le juge précise dans sa décision comment les parents peuvent exercer leur autorité parentale dans leurs rapports avec l'école, les soignants, etc, pour ne pas laisser trop de pouvoirs aux services de protection de l'enfance.

Quelques réactions à ces 3 propositions lors de leur présentation publique

A propos du dossier de protection de l'enfance

En France se mettent en place des logiciels avec un accès plus large et varié : un dossier unique qui va suivre à l'instant T. Possibilité d'y mettre de la vie quotidienne : des films, des photos. Il y a des solutions avec les nouvelles technologies. (Rémy Cavalin *Coordinateur Laboratoire de Recherche et Expérimentation, Sauvegarde de l'enfance, France, projet Responsive*)

Le rapport envoyé doit déjà tenir compte de la perspective des parents. Pour cela, nous avons construit avec les équipes une fiche : le travailleur social dit « j'ai dit ça et vous en pensez quoi ? » On a vu que cette clinique éducative change la perspective. Le rapport est moins centré sur le point de vue professionnel. (Anna Rurka, *maîtresse de conférences, à l'université de Paris Nanterre, UFR des Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation, France, projet Responsive*)

Le parent doit savoir ce que le juge pense de lui pour pouvoir réagir. Si les parents n'accèdent pas au rapport, je n'arrive même pas à imaginer comment se défendre.

Des familles viennent vers nous et nous disent : « Je ne comprends pas pourquoi l'enfant est placé ». On lit et on comprend ensemble. On forme aussi les parents à écrire un document pour le juge. On a une feuille de route sur comment écrire ces textes. Notre règle générale : le juge doit comprendre la situation, les demandes en 5 minutes. Et après on explique pourquoi et en quoi la situation a changé. (Isabella Owzaruck, *association Korale, Pologne*)

A propos du débat contradictoire

Ce qui est paradoxal dans la justice des mineurs c'est qu'elle ne respecte pas le principe du contradictoire, le parent doit être présumé innocent. (Cécile Lavergne *philosophe, maîtresse de conférence à l'université de Lille, département de philosophie sociale et politique, France*)

Le contradictoire doit être intégré dans la mesure, pas seulement à l'audience. Il n'y a pas une norme qui dit ce que le magistrat doit écrire pour formaliser son ordonnance. Il y a la question de quelle trace écrite de l'audience. (Anna Rurka, *maîtresse de conférences, à l'université de Paris Nanterre, UFR des Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation, France, projet Responsive*)

Je propose une règle très simple : « le juge ne peut pas prendre de décision sur la base de faits dont il a connaissance, et dont les parties n'ont pas connaissance ». Le juge ne peut pas démarrer l'audience si toutes les parties n'ont pas eu connaissance du rapport avant, si le rapport n'a pas été signé par les parents avant. Ce qui obligerait que le rapport soit posté à temps. (Jacques Fierens, *juriste, avocat, Belgique*)

Quand on a les deux : des familles présentes dans la politique (type Agora) et en même temps des associations présentes en soutien individuel des familles, ça progresse. (Anne Devreese, *présidente du CNPE conseil national de la protection de l'enfance, France*)

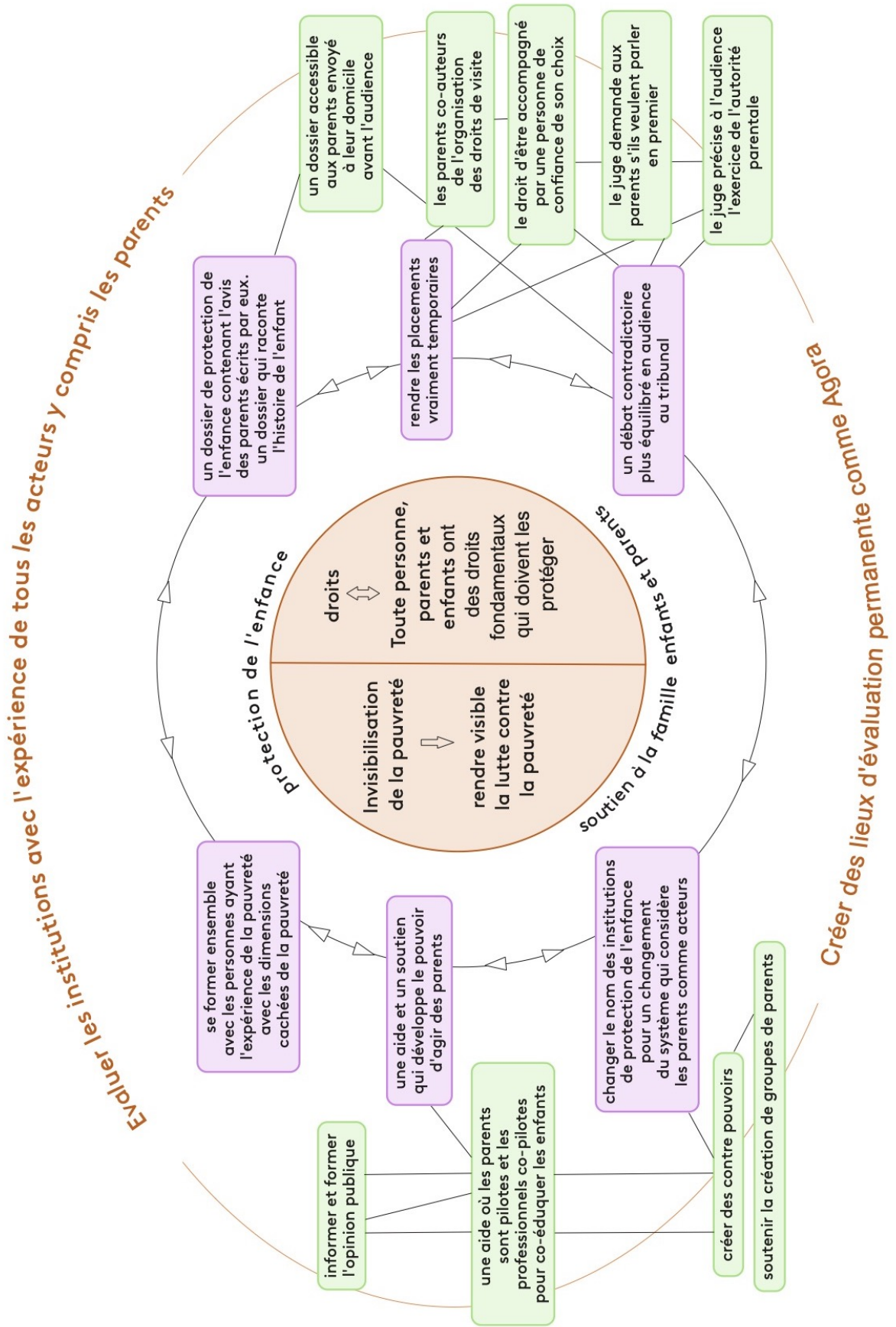
A propos des placements temporaires

Une professionnelle m'a dit : toute ma vie professionnelle, lorsque j'ai dit aux parents : « faites moi confiance », j'étais en train de leur demander de l'obéissance.

Vous parlez des visites en lieu neutre, mais ce lieu n'est pas neutre du tout. Il y a un biais de classe dans la façon dont ce lieu est pensé. (Céline Truong, *volontaire-permanente ATD Quart Monde, France*)

Les décisions de la cour européenne des Droits de l'Homme entraînent des obligations positives. Les lois peuvent obliger les décideurs à motiver leurs décisions. Par exemple s'il est demandé aux parents d'avoir un appartement avec deux chambres, que le juge précise comment la famille va être aidée pour obtenir ce logement. (Jacques Fierens, *juriste, avocat, Belgique*)

Si dans les audiences, on demandait aux parents « comment souhaitez-vous exercer votre parentalité pendant le placement ? » il y aurait une autre ambiance à l'audience et les parents n'auraient pas l'impression qu'on leur prend leur enfant. (Mariette Legendre, *médecin de PMI, France*)



3- MÉTHODOLOGIE

comment est-on arrivé à la
formulation des propositions de
changement

1- DEROULEMENT DE LA RECHERCHE CHANTIER FAMILLES DE 2019 À 2023

Le Mouvement ATD Quart Monde entend dans les lieux où il est engagé ce même cri de parents en situation de grande pauvreté :

«Qu'est-ce qu'on fait de mal ? Malgré tous nos efforts nos enfants vivent la même misère que nous.»

« Est-ce que nos enfants vont hériter des fruits de nos efforts ou vont-ils vivre la même misère que nous ? »

Une équipe de coordination

Pour prendre en compte ce cri des parents, une équipe est nommée par la délégation générale du Mouvement international ATD Quart Monde. Elle est composée d'abord de Brigitte Jaboureck, Marie-Cécile Renoux, Susie Devins, puis rejointe par Elsa de Calignon, volontaires permanentes du Mouvement ATD Quart Monde.

Des équipes participantes

En Europe, plusieurs équipes du Mouvement sont intéressées, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne et en France. Elles acceptent de construire une action recherche appelée « chantier familles ».

Les échanges entre ces équipes ont permis de confirmer que les pays ont des contextes, conjonctures et législations très divers. En effet, certains ont des politiques familiales élaborées qui pourtant ne prennent pas entièrement en compte les réalités des plus défavorisés. Ils ont aussi des systèmes de protection de l'enfance très encadrés qui pourtant ne réussissent pas à protéger les enfants de la pauvreté et créent énormément de souffrance chez les parents et les enfants. D'autres pays s'appuient sur la ou les communautés comme soutien premier des liens familiaux. Dans certaines cultures la famille est au cœur de la construction sociale, pour d'autres c'est la personne qui prime, etc.

Les actions menées par les équipes d'ATD Quart Monde sont elles aussi variées (actions culturelles avec les enfants et leurs parents, Universités populaires Quart Monde⁶, co-formations avec des institutions et des professionnels, accompagnement des personnes et familles pour leur permettre une meilleure reconnaissance de leurs droits, etc).

Malgré toutes ces différences, l'équipe de coordination décide de faire le maximum pour intégrer l'action-recherche au sein des initiatives menées par le Mouvement afin qu'elle renforce l'action des équipes locales ou nationales. Pour mener ce travail l'équipe de coordination propose aux équipes locales d'étudier de façon participative, le rôle des liens familiaux et sociaux dans la rupture de la transmission de la grande pauvreté. Les recherches précédentes du Mouvement ATD Quart Monde telles que « la misère est violence, rompre le silence, chercher la paix »⁷, « les dimensions cachées de la pauvreté » (voir

⁶ Les Universités populaires Quart Monde, lieux de rassemblement, de prise de parole, de dialogue des personnes en situation de pauvreté avec d'autres acteurs de la société autour de thèmes précis. Elles ont lieu à un rythme régulier dans différents lieux, en Espagne, en France, en Belgique, en Suisse.

⁷ « La misère est violence, rompre le silence, chercher la paix ». Recherche menée par le Mouvement ATD Quart Monde sur les liens entre misère, violence et paix qui a associé plus de mille personnes à travers le monde. Edition Quart Monde 2012.

p.54), « Pour une nouvelle philosophie sociale, transformer la société à partir des plus pauvres » permettent d'avoir des arrières solides sur lesquels s'appuyer.

L'équipe de coordination écrit une note conceptuelle. Cette note servira de référence au long de la recherche pour ne pas perdre de vue les objectifs sans pour autant être un carcan. L'équipe laissera suffisamment de souplesse pour tenir compte des apports qui se font jour au fur et à mesure de la recherche. Ainsi certains thèmes seront mis de côté ou au contraire d'autres seront proposés, non pensés au début. Ce cadre flottant permettra à des équipes de prendre de l'indépendance par rapport à l'action ou au contraire à d'autres de rejoindre le travail en cours. Par exemple, l'équipe d'animation d'Espagne choisit de construire cette action recherche en croisement des savoirs⁸, une action exigeante qui produit une connaissance rigoureuse et approfondie. Son déroulement ne lui permettra pas d'être dans le même temps final que les autres équipes participant au chantier familles. Les membres du Mouvement aux Pays-Bas, après avoir interviewé des parents sur le sujet écrivent un livre « Le droit à la protection de la famille. Extrême pauvreté et placement des enfants », qui paraîtra au cours du chantier familles. Mobilisés par cette écriture puis la diffusion du livre les parents ne pourront pas participer aux rencontres du chantier familles. L'équipe de Pologne, en 2022 peut inscrire l'action recherche dans son action et nous rejoint alors à ce moment-là. Une volontaire permanente de Suisse interviewe les membres d'une famille sur 3 générations afin d'en écrire le portrait, travail qui rejoint et nourrit le chantier familles. (voir livret joint)

Les objectifs de l'action-recherche sont ainsi définis :

- Permettre aux personnes en situation de grande pauvreté d'exprimer la richesse des liens qui les unissent à leurs enfants, ce qui fragilise ces liens, ce qui les consolide, ce qui les préserve, Mobiliser des partenaires impliqués pour inscrire cette réflexion dans le contexte politique, économique, social et culturel propre à chaque équipe.
- Mettre à jour avec les personnes en situation de grande pauvreté des moments clés de leur vie qui révèlent soit leurs ressources, leurs potentialités et leurs contributions, soit au contraire des mécanismes de persistance de l'exclusion sociale et de la grande pauvreté.
- Élaborer des possibilités, pistes et propositions de changement.

Les participants (voir liste p.77)

Chaque pays constitue un groupe de parents (il y a deux groupes en France, un en Normandie, l'autre en Bretagne et deux groupes en Belgique l'un en Flandre, l'autre en Wallonie). Ces groupes comptent de 5 à 12 adultes. Nous avons privilégié la participation de parents d'enfants de moins de 18 ans. Tous ont affirmé avec force qu'ils voulaient travailler les liens familiaux, un sujet douloureux pour eux, à condition que cela crée des changements. Cette volonté de changement va impacter tout le travail de recherche. Pour qu'il y ait changement, l'équipe a identifié des champs à explorer, comme par exemple les institutions, les législations, le regard social mais aussi faire en sorte que le travail de recherche permette aux parents participants d'avoir plus de moyens (comme par exemple la compréhension, la confiance en soi, avoir un réseau de parents) pour créer des changements dans leur propre vie.

L'équipe de coordination sollicite **des universitaires**, qui ont déjà travaillé avec

⁸ Groupe de recherche Quart Monde – Université, « Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble », Paris, Ed. de l'atelier et Ed. Quart Monde, 1999

des populations en situation de pauvreté, pour accompagner puis avoir une part active dans la recherche-action. Ils sont au nombre de 8, philosophe, juriste, sociologue, sciences du travail social. Certains parmi eux ont participé au séminaire de philosophie sociale animé par le Mouvement ATD Quart Monde et qui vient de rendre ses actes. Les apports universitaires permettront de situer l'expérience et la pensée des parents dans les courants et les évolutions actuelles.

Les Universités populaires Quart Monde

Au début de la recherche, dans plusieurs pays, **les Universités populaires Quart Monde** se sont interrogées sur la transmission : qu'avez-vous reçu de vos parents ou des adultes qui vous ont élevés ? Que voulez-vous transmettre aux enfants ?

Elles ont joué un rôle important en permettant de dégager des points concernant la transmission. D'abord beaucoup parlent du poids de la stigmatisation des parents en situation de pauvreté qui les empêche de développer leurs potentialités éducatives et favorise le développement d'une culture du silence au sein des familles. Ensuite malgré une enfance dure ou difficile les personnes parlent de la force des adultes qui les ont élevées, de leur courage, de leur résistance, des valeurs qu'elles ont reçues d'eux. Enfin il est souvent question de l'impact de la protection de l'enfance sur la fragilisation ou la rupture des liens familiaux et des souffrances qu'elle engendre tant chez les parents que chez les enfants.

Des échanges entre les groupes de parents à l'épreuve de la covid 19

L'étape suivante est de permettre des échanges entre les groupes de parents des différents lieux pour vivre concrètement d'être d'une même recherche et d'apprendre d'autres pays. Mais en 2020 la pandémie de la covid 19 oblige à revoir la dynamique envisagée. Les groupes de parents ne peuvent pas se rencontrer comme prévu. Il faut inventer pour garder le contact avec chacun des participants, le soutenir dans les périodes de confinement, d'autant plus que les institutions ne sont pas prêtes à prodiguer leur aide dans un tel contexte. Les parents se sentent abandonnés. Pour maintenir le lien et relier les différents groupes entre eux l'équipe de coordination permet l'organisation de conférences téléphoniques et de visio-conférences. Les groupes parlent des langues différentes, échanger de cette façon n'est pas facile et pas satisfaisant. Seuls deux lieux ont pu se rencontrer en présentiel dans un court moment où le confinement était levé dans les deux pays. Si la conscience de faire partie d'une même dynamique de recherche a été maintenue au cours de cette période, la dimension recherche comme production de savoir a été beaucoup freinée. C'est seulement au cours de l'année 2021 que cette dimension peut véritablement démarrer.

Une rencontre collective en présentiel

le 15 mai 2022 : « Penser, agir, plaider pour que les enfants aient un autre avenir sans pauvreté », une première rencontre de tous les participants a lieu au centre international du Mouvement ATD Quart Monde à Pierrelaye en France.

Des conférences téléphonique ou en visio-conférence, de l'année 2020-2021, ressortait de creuser ce que les parents font pour les enfants. Ce constat va être le socle de la rencontre du 15 mai.

L'équipe de coordination demande d'abord à chaque participant de dire pourquoi il participe à la recherche. Les parents disent : « pour que ça change » ; « pour l'avenir de mes enfants » ; « pour que l'injustice s'arrête » ;

« parce que je suis furieuse que l'on sépare les familles » ; « pour être dans un combat ensemble » ; « pour continuer le combat pour toutes les familles et les générations futures » ; « pour participer au changement » ; « pour l'amour de nos enfants », etc. Ce moment va solidifier la participation individuelle mais aussi collective au chantier familles.

Puis il est demandé à chaque parent d'identifier un combat personnel mené pour ses enfants, il l'écrit ou le raconte oralement et l'analyse pour en faire ressortir les obstacles rencontrés, les soutiens sollicités, les difficultés, les reculs, les efforts avec la méthode des « mille bornes ». (voir Regard sur la méthodologie des récits et de leur analyse p.52)

Des parents disent « on ne comprend pas ce qui nous arrive ». Phrase clé qui amène à bâtir une connaissance qui permette aux parents de construire leur compréhension de ce qu'ils vivent et de s'arrêter sur les relations avec les institutions.

Beaucoup de combats évoquent le placement des enfants, moments douloureux où les parents se retrouvent seuls et où maintenir le lien avec leurs enfants est difficile. Ils disent alors ne pas pouvoir parler à leurs enfants de leurs efforts pour que la vie de famille redevienne normale : « on nous le reproche », « on n'a pas le droit », « cela perturbe les enfants ». Nouvelles phrases clés qui amènent à s'arrêter sur les liens parents enfants en protection de l'enfance. En Espagne les placements d'enfant sont rares et lorsqu'une telle mesure est prise l'enfant est confié à d'autres membres de la famille. Les parents d'Espagne parlent surtout de l'exclusion sociale qu'ils subissent. Ils amènent ainsi à situer les liens familiaux dans le contexte des liens sociaux.

Les participants prennent conscience qu'ils vivent des choses semblables mais dans des pays bien différents. Naît alors l'envie de mieux se connaître, d'apprendre et de comprendre comment ça se passe ailleurs pour élaborer des propositions de changement enrichies des expériences de chacun.

Une vidéo de la rencontre et un document de travail permettent aux parents ayant participé à la rencontre de pouvoir dire ce qu'ils ont travaillé à ceux de leur groupe qui n'ont pas pu participer.

Jusque fin 2022, temps d'écriture et de choix d'un récit collectif

Chaque groupe de parents se met d'accord pour choisir un récit de combat de l'un d'entre eux et le travaille afin de présenter le contexte, la législation ou la politique concernée, les différents acteurs qui interviennent et leur rôle, etc. Ce récit décrit toutes les difficultés rencontrées, les obstacles, les combats menés, la résistance, la persévérance, la durée des combats, les soutiens, les échecs, les réussites, etc.

Plusieurs groupes ont du mal à choisir le récit d'une personne. Celui-ci ne reflète pas assez l'entièreté de leur vécu. Ils décident alors de construire un récit avec des morceaux du récit de chaque participant.

Dans tous les cas le récit passe du statut de récit personnel à un récit du groupe. Il sera traduit et envoyé à un autre groupe qui en échange enverra le sien. A cette étape tous les récits parlent de la protection de l'enfance et du placement des enfants.

1er trimestre 2023. Analyse du récit reçu avec les dimensions cachées de la pauvreté.

Les pays étant très différents l'équipe de coordination cherche une grille d'analyse commune qui permette un dialogue et une réflexion commune. Après des échanges avec les équipes d'animation des différents groupes, elle

choisit le schéma de la recherche internationale sur les dimensions cachées de la pauvreté. Cette méthode d'analyse va apparaître puissante. (voir p.52)

L'équipe de coordination demande à chaque groupe de parents de s'approprier la recherche sur les dimensions cachées de la pauvreté en analysant son propre récit avec le schéma de cette recherche.

Puis les groupes de parents sont réunis par deux formant un binôme : Suisse et Bretagne, Grande-Bretagne et Belgique, Pologne et Normandie. (L'Espagne travaille dans son propre pays en croisement des savoirs avec des universitaires et des activistes sociaux. Les pays Bas, après avoir fini l'écriture d'un livre, multiplient les rencontres avec des partenaires pour faire valoir les droits des familles en situation de grande précarité).

En se réunissant 2 ou 3 fois, les participants d'un pays s'approprient le récit des parents de l'autre pays et l'analysent selon le schéma des dimensions cachées de la pauvreté.

Le groupe des universitaires se réunit et analyse aussi les récits avec le schéma des dimensions cachées de la pauvreté.

Inclure ce travail de recherche-action dans un projet européen auquel participe l'Université de Nanterre, le projet Responsive⁹.

L'équipe de coordination du chantier familles cherche à donner une reconnaissance à ce travail de recherche qui révèle et analyse un vécu passé sous silence dans nos sociétés. Anna Rurka, alliée du Mouvement et maîtresse de conférences, à l'université de Paris Nanterre (France), UFR des Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation et chargée de mission pour la chaire «Sciences avec la société pour le monde démocratique de demain » dans le cadre du label "Sciences avec et pour la société" de l'Université Paris Nanterre, propose dans ce dernier cadre, que la recherche chantier familles soit un des éléments de connaissance du projet européen Responsive dans lequel elle est engagée. En effet le projet Responsive a pour but « d'accroître l'ouverture, la sensibilité et les processus de réponse à la voix des citoyens et citoyennes dans les services sociaux à travers l'Europe, notamment en protection de l'enfance ». C'est une belle opportunité pour mettre en valeur et diffuser l'analyse des parents en situation de grande pauvreté.

Juin 2023. Rencontre en présentiel des deux groupes locaux d'un même binôme avec les universitaires. Recherche des causes et des conséquences sur la vie des enfants.

En binôme sur deux jours de rencontre :

Des délégués de chaque groupe local (entre 4 à 6 personnes) arrivent avec le récit de l'autre groupe qu'ils ont analysé selon les dimensions cachées de la pauvreté et le présentent. Il y a aussi la présence de deux universitaires à chaque rencontre.

1er jour, présentation du récit et du travail d'analyse.

On cherche en groupe de pairs, les causes des difficultés et des obstacles. On approfondit ces causes en cherchant la cause de la cause. C'est à dire qu'on cherche le pourquoi ? Puis le pourquoi du pourquoi ? Quelles sont les raisons de fond de ces obstacles et difficultés ?

⁹ projet Responsive : <https://responsive-europe.eu/>

Puis on cherche les conséquences des difficultés et des obstacles sur la vie et le devenir des enfants. Comment voit-on l'intérêt supérieur de l'enfant ? Rapprochement et débat entre les deux points de vue celui des parents et celui des universitaires.

2ème jour, on fait la même chose pour l'autre récit.

Pour chacun des binômes, sortiront du travail 8 textes : 2 récits, 2 analyses selon les dimensions cachées de la pauvreté, 2 recherches des causes et 2 recherches des conséquences sur les enfants. Ces 8 textes sont traduits.

L'une des participantes illustre le cœur des dimensions cachées de la pauvreté par des affiches qu'elle a créées à l'atelier d'art plastique auquel elle participe avec ses enfants. (voir p. 75)

Chaque groupe local est animé par un volontaire permanent ou un allié du Mouvement ATD Quart Monde. Les rencontres en binôme rassembleront chacune entre 12 à 16 personnes.

Le groupe des universitaires travaille les mêmes récits selon la même méthode des dimensions cachées de la pauvreté. Ils participent par groupe de 2 aux rencontres des binômes en présentiel. Leurs apports, notamment au niveau du droit, de l'injustice épistémique, de l'invisibilisation de la pauvreté permettront aux parents de se retrouver pleinement dans ces concepts et d'élargir ainsi leur champs de pensée.

L'équipe de coordination du chantier familles écrit des documents de travail à partir de ces trois rencontres, ils permettent à chaque pays de prendre connaissance de l'ensemble des travaux

En septembre 2023. Chercher les propositions de changement

Retour en groupe local, en s'appuyant sur les documents de travail, il est demandé à chaque groupe de se retrouver avec sa délégation nationale du Mouvement ATD Quart Monde (ou des personnes déléguées par elle) pour réfléchir à des pistes de changement.

Les 18-19-20 novembre, au centre international du Mouvement ATD Quart Monde, à Pierrelaye, ont lieu des journées de restitution de la démarche et de partage des propositions envisagées : « Bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants : parents et société ensemble. »

Les 18 et 19 novembre réunissent les participants du chantier familles. Ces deux jours sont un temps de préparation à la journée publique du 20 novembre où sont invités des partenaires. Cette journée a été choisie parce qu'elle est la Journée Internationale des Droits de l'Enfant. Le but est d'exposer la démarche, de confronter avec des partenaires les résultats et d'affiner les changements souhaités et les propositions qui en découlent. Six chercheurs impliqués dans le projet Responsive sont présents et partagent la façon dont ils reçoivent le travail du chantier familles. Chaque groupe local a invité des personnes impliquées dans les domaines de changement qu'ils veulent exposer. Ils sont professionnels ou chercheurs, ou politiques. Leur participation est un atout pour faire valoir les propositions de changement par la suite.

Déroulement du chantier familles

«Qu'est-ce qu'on fait de mal ?
Malgré tous nos efforts nos enfants vivent
la même vie que nous .»

2019

création d'une équipe de coordination

France (Normandie/Bretagne)
Belgique (Wallonie/Flandre)
Grande Bretagne Suisse
Pays Bas Espagne Pologne

équipes du Mouvement participantes

2020

Universités Populaires
Quart Monde

Création de groupes de
parents dans chaque lieu

« Qu'avons-nous reçu de nos
parents ou des personnes
qui nous ont élevés? »

2021

Prise de contact avec
des universitaires

Echanges entre les
groupes 2 par 2

Des valeurs et le silence
sur la pauvreté

« Qu'est-ce qui fragilise?
Qu'est-ce qui renforce les
liens familiaux? »

15 Mai 2022

Le groupe des Pays Bas se
consacre à l'écriture d'un
livre sur le droit à la
protection de la famille

Penser, Agir, Plaider pour
que les enfants aient un
avenir sans pauvreté

« Pourquoi je participe au
chantier familles ? »
Un combat analysé avec la
méthode "des mille bornes"
les obstacles et les soutiens

Les universitaires se
constituent en groupe

On veut que ça change

On est des combattants
On ne peut pas le dire
à nos enfants
On ne comprend pas ce
qui nous arrive

Octobre 2022

Le groupe d'Espagne construit
le chantier familles selon
une action-recherche en
croisement des savoirs

dans chaque lieu :
~ écriture d'un récit
~ appropriation des dimensions
cachées de la pauvreté

2023

Les universitaires
analysent tous les récits

Echange des récits entre 2 groupes
et analyse avec les dimensions
cachées de la pauvreté

Tous les récits parlent
de protection de l'enfance

Juin 2023

Les 2 groupes se retrouvent
avec 2 universitaires, échangent
leurs analyses. Recherche des
causes et des conséquences

2 grands champs nécessitent
des changements
- l'invisibilisation de la pauvreté
- le droit

Septembre 2023

chaque lieu élabore des
propositions de changement

18-20 novembre 2023

Temps collectif en 3 ateliers
réunissant chacun 2 groupes
et 2 universitaires

Ecriture de 3 propositions de
changement dans le champ
de l'invisibilisation de la
pauvreté et 3 propositions
dans le champ du droit

20 novembre 2023

Présentation publique

2024 et ...

Actions dans chacun des pays pour faire valoir et obtenir les changements

questionnement
des parents

rencontre des
groupes

travaux nationaux
complémentaires

les résultats

étape locale

temps collectifs

2- REGARD SUR LA MÉTHODOLOGIE À PARTIR DES RÉCITS ET LEUR ANALYSE

A deux reprises le chantier-familles utilise le récit dans sa méthode. Après la rencontre du 15 mai 2022, l'ensemble des participants aux chantier familles parle de « **récit de combat** » parce qu'il s'agit des interactions si difficiles des parents avec les institutions. L'équipe de coordination demande aux participants d'analyser ce récit avec des méthodes différentes, la première fois avec la méthode dite des « mille bornes » et la deuxième fois en utilisant le schéma de la recherche internationale menée conjointement avec l'université d'Oxford et le Mouvement ATD Quart Monde « les dimensions cachées de la pauvreté ».

A propos de leurs enfants les parents expriment beaucoup de choses douloureuses qui leur arrivent, les rejets, les humiliations, les incompréhensions. Ils disent aussi combien ils se démènent pour survivre. Pouvoir fixer par écrit un moment de leur vie de parents où ils se sont investis pour l'avenir de leurs enfants, quelque soit le résultat, est apparu essentiel.

Il leur est demandé de décrire un moment où ils ont voulu faire changer des choses pour l'avenir de leur enfants. S'arrêter ainsi sur un moment important, et souvent douloureux, de sa vie c'est retrouver une chronologie, démêler les différentes choses qui arrivent en même temps, retrouver les interlocuteurs, leurs fonctions, les institutions auxquelles ils appartiennent, etc., pour se faire comprendre d'autres et c'est aussi pouvoir exprimer ce qu'on ressent. Certains parents disent oralement un de leur combat sans l'écrire à ce moment de la recherche.

Puis chaque parent doit analyser son récit personnel avec la méthode « des mille bornes ».

Il dispose de cartes d'obstacles et de cartes de soutien. Dans un premier temps il nomme sur la carte l'obstacle rencontré et il identifie si cet obstacle le fait ralentir, ou l'oblige à s'arrêter, ou l'oblige à demander de l'aide ou encore le fait reculer. Il a aussi des cartes pour identifier les soutiens et en quoi ils lui permettent d'avancer. Grâce à cette méthode, les parents comprennent à quels types d'obstacles ils sont confrontés. Il y a des obstacles face auxquels ils ne peuvent rien faire d'autre que d'attendre, d'autres qui sont d'ordre administratif, d'autres qui sont d'ordre personnel.

Avec cette première analyse, les parents prennent conscience qu'ils sont, chacun et tous, des combattants, des personnes qui ne se laissent pas abattre même si il y a des périodes de découragement. Le processus permet de mettre en évidence les étapes dans le temps et de comprendre ce qui aide et ce qui n'aide pas. C'est une force pour l'avenir! Les récits partagés deviennent des « récits de combat » et ces combats sont longs, très longs, parfois sur plusieurs années. Ils touchent des aspects vitaux de leur vie de famille. En les regardant tous, ils ont vu que les soutiens viennent de personnes qu'ils connaissaient mais pas de l'offre d'une institution, les institutions apparaissent comme des obstacles à franchir. Un père dit « on doit se battre pour les simples choses de la vie et c'est pas juste » ou encore «c'est des batailles qu'on mène.»

Les combats exprimés portent sur le logement, l'école, la santé et aussi très souvent sur les mesures de protection de l'enfance, qu'il s'agisse du

placement des enfants ou de la peur du placement.

Lors des dialogues autour des analyses des récits, une question est posée aux parents : « Est-ce que vous racontez aux enfants les combats que vous menez pour eux ? ». Sans hésiter ils répondent « non ! ». Ils ajoutent que dans le cadre de la protection de l'enfance ils ne peuvent pas en parler. Soit cela leur est interdit comme par exemple en Grande Bretagne quand les enfants sont adoptés, soit on le leur déconseille pour ne pas perturber les enfants.

En utilisant cette méthode, les participants au chantier familles sont confrontés au fait que d'un pays d'Europe à l'autre les institutions sont différentes et qu'il est difficile de comprendre leur rôle et de permettre un approfondissement. De plus les récits sont individuels et après la rencontre du 15 mai 2022, pour répondre au souhait des parents de continuer de se rencontrer l'équipe de coordination propose de passer à **une étape plus collective**.

Pour franchir cette étape, l'équipe de coordination demande à chaque groupe de parents de choisir le récit de l'un d'entre eux mais dans lequel tous se retrouvent et peuvent s'identifier. Il est demandé aussi de choisir le récit qui raconte une situation qui doit changer pour donner à leurs enfants un avenir meilleur. Toutefois si certains groupes suivent pleinement les consignes, d'autres construisent un récit avec des morceaux empruntés au récit de chacun, cela est le cas lorsque les récits des parents ont tous le même cadre par exemple les relations avec leurs enfants placés.

Les parents doivent expliquer les institutions ou les personnes mentionnées dans le récit afin qu'un groupe de parents d'un autre pays puisse bien les comprendre.

Tous les récits choisis sont centrés sur des situations qui font intervenir la protection de l'enfance. Cette politique est celle qui leur imprime de grandes souffrances et qui les empêche de contribuer à un avenir sans pauvreté pour leurs enfants et pour laquelle ils veulent travailler des propositions de changement.

Le récit d'un groupe est envoyé à un autre groupe d'un autre pays pour être analysé avec le schéma des « dimensions cachées de la pauvreté ». En proposant cette même grille d'analyse l'équipe de coordination avec les équipes d'animation des groupes veut faciliter une compréhension profonde et des dialogues entre les groupes au contexte si différent. Cette méthode permet aux parents d'un pays de découvrir la vie des parents d'un autre pays. Ils voient les similitudes et les différences. Ils peuvent identifier la souffrance subie et la résistance qu'elle développe, les empêchements d'agir sous la dimension dépossession du pouvoir d'agir, les maltraitements institutionnelles ou sociales, les contributions non reconnues. Ils peuvent identifier ce qui empêche leurs combats de porter des fruits. Parfois ils sont scandalisés par les pratiques ou les lois d'un autre pays et à d'autres moments, ils découvrent des manières d'agir qui pourraient les aider dans leur propre pays.

Lorsque les deux groupes qui ont procédé à l'échange de leur récit se retrouvent pour un temps de travail en atelier de deux jours, les débats sont riches. Et à cette étape les universitaires apportent leur propre analyse et soulignent ainsi ce que les parents disent de leur vécu. Par exemple : lorsque les parents parlant des professionnels disent « eux ils savent et nous on ne sait pas », les universitaires identifient une injustice épistémique, c'est à dire

une injustice liée au savoir. Ou encore lorsque les parents disent : « ils nous donnent des rendez-vous pour aller voir nos enfants sur notre temps de travail » : les universitaires parlent d'invisibilisation de la pauvreté c'est à dire une non-perception de la réalité de vie de familles et personnes qui vivent la pauvreté. Ou encore un autre exemple, « c'est dur de quitter nos enfants mais on n'a pas le droit de le montrer », les universitaires parlent de stérilisation des émotions, etc. Ce dialogue avec les universitaires permet aux parents de passer du descriptif à l'analyse et ainsi de pouvoir mettre des mots sur leur pensée, de savoir que leur expérience est reconnue et étudiée. Cela leur donne une force en se rendant compte qu'ils ne sont pas seuls, que c'est un phénomène dans la société. (voir p.54, 55 et 56)

Cette étape a été fondamentale pour arriver à identifier les causes et ainsi pouvoir réfléchir à des propositions de changement. S'il y a maltraitance institutionnelle, pourquoi et comment y remédier ? ; s'il y a maltraitance sociale, pourquoi et comment y mettre fin ?; si les contributions ne sont pas reconnues, c'est à dire si les connaissances, les compétences, les actions des personnes en situation de pauvreté ne sont pas reconnues, pourquoi et comment les faire reconnaître ? Etc. (voir p. 58)

3- EXTRAITS D'ANALYSE DES RÉCITS SELON LES DIMENSIONS CACHÉES DE LA PAUVRETÉ

Nous avons dit plus haut que les parents d'un lieu, après avoir reçu le récit de combat de l'autre lieu, l'ont analysé en s'appuyant sur le schéma des dimensions cachées de la pauvreté. Lors de l'atelier de rencontre en binôme, chaque groupe a présenté la ou les dimensions qu'il a retenue dans son analyse. Il peut décider de développer telle dimension parce qu'elle apparaît souvent dans le récit, ou parce qu'elle met le doigt sur une injustice forte. Dans chaque atelier, deux universitaires font le même travail d'analyse des deux récits en s'appuyant eux-aussi sur le schéma des dimensions cachées de la pauvreté. Les deux analyses, celle des parents et celle des universitaires font l'objet d'échanges et s'enrichissent mutuellement. Dans tous les ateliers, donc pour tous les récits, l'interdépendance entre souffrance, résistance et dépossession du pouvoir d'agir, le cœur du schéma, est essentielle à la compréhension des situations et au fait qu'elles perdurent et se reproduisent. D'autre part, le cœur du schéma se lie fortement aux dimensions de la maltraitance sociale, la maltraitance institutionnelle et les contributions non reconnues.

Voici quelques extraits des analyses :

Les contributions non reconnues

Parent : « Lors de l'hospitalisation de ma fille, on ne m'a pas laissé lui faire la douche, une infirmière m'a dit « c'est moi qui fais », puis « vous savez faire ? » me demande t-elle. Je la faisais à la maison. C'est une souffrance quand on

ressent un préjugé, un jugement sur nous. »

Parent : « Il a fallu que je prouve aux services sociaux que mes enfants n'étaient pas en danger du fait de mon handicap. J'ai eu un placement à domicile. »

Parent : « Les professionnels, ils n'ont pas compris parce qu'ils n'ont pas reçu la même éducation. Ils n'ont pas pris la mesure de qui on est. Ils ont tous le même manuel de formation.(...) Et ils nous demandent de suivre ce manuel pour qu'ils nous rendent nos enfants. Mais peut-être qu'il faudrait changer ce mode de formation ou que ce manuel soit écrit dans une autre langue que l'on pourrait comprendre. »

Universitaire : « Ce qui n'est pas reconnu chez les parents ce sont leur capacité, leur compétence, leur savoir éduquer et prendre soin de leurs enfants. En philosophie (...) on l'appelle injustice épistémique, c'est à dire injustice liée au savoir. »

Maltraitance institutionnelle ou sociale

Parent : « Les institutions, elles aiment avoir de l'emprise sur nous. Elles nous dictent nos horaires de visite, les jours sont toujours en semaine. On est en recherche d'emploi et ça bloque et on nous demande d'avoir un travail. C'est le serpent qui se mord la queue. »

Parent : « La procédure prend le pas sur les familles »

Parent : « Je vais parler de la maltraitance institutionnelle : par exemple toujours on nous dit qu' on ne fait pas assez d'efforts, toujours on nous dit de faire plus. »

Universitaire : « Je voyais une maltraitance sociale dans une manière de regarder les enfants et les parents avec des a priori, c'est à dire des lunettes déformantes. Avant même que vous (les parents) entriez dans les tribunaux ou les bureaux, il y a déjà des a priori sur la manière dont on vous perçoit. »

Dépossession du pouvoir d'agir

Parent : « Ce que je trouve grave c'est qu'il ne faut pas montrer nos émotions. C'est interdit. C'est pas bien. Mais ce qu'on oublie c'est qu'on est des êtres humains. »

Universitaire : « Il y a l'idée de stérilisation émotionnelle, c'est à dire qu'on empêche les familles d'exprimer et de transmettre leurs émotions à leurs enfants. C'est comme si c'était mal d'avoir des émotions. C'est très bizarre cette idée. L'émotion, c'est ce qui fait partie de l'attachement, de ce qu'on construit dans une famille. »

La souffrance

Parent : « Vous souffrez et les gens en face de vous ne se rendent pas compte que vous souffrez. »

Parent : « Les parents ne veulent pas qu'on leur dise d'être résilient. Parfois, ils ne peuvent pas se lever et tout faire pour leurs enfants tous les jours. Ce mot résilience nous tape sur la tête. Si vous n'êtes pas résilient c'est que vous n'avez pas fait ce qu'on vous a dit. »

Universitaire : « On n'est pas un mauvais parent si on n'est pas résilient. C'est

quelque chose qui ne doit pas être retourné contre les personnes. La résilience, est un substitut à la protection sociale en ce sens où si l'État ne peut plus accorder des revenus, il dit « soyez résilient. » Les attentes qui peuvent en découler c'est que les personnes doivent s'en sortir seules. »

La résistance

Parent : « Résister, c'est refuser de reculer. Et combattre, c'est vouloir avancer. »

Parent : « Le combat c'est ce qu'on doit faire et la résistance c'est en nous. »

Parent : « Devant le juge j'ai osé le dire. Mon avocate m'a dit « calmez-vous », j'ai dit « je vais pas me calmer. Ça fait 14 ans que mes enfants sont placés, on me demande d'avoir un logement, j'ai pas mes enfants, on me demande de faire des activités, j'ai pas mes enfants, je fais, j'ai pas mes enfants. Je me bats pour les enfants des autres, pas pour moi personnellement. »

Universitaire : « Vous avez dit : parfois on exprime notre colère et ça va être mal pris par les juges ou les travailleurs sociaux. Souvent on a peur d'exprimer sa colère ou de la laisser sortir car ça n'est pas valorisé socialement. (...) mais en même temps si on n'exprime pas cette colère et qu'on n'en fait pas une ressource de résistance, en fait cela fait souffrir. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de sa colère et parfois l'assumer car c'est une ressource politique. »

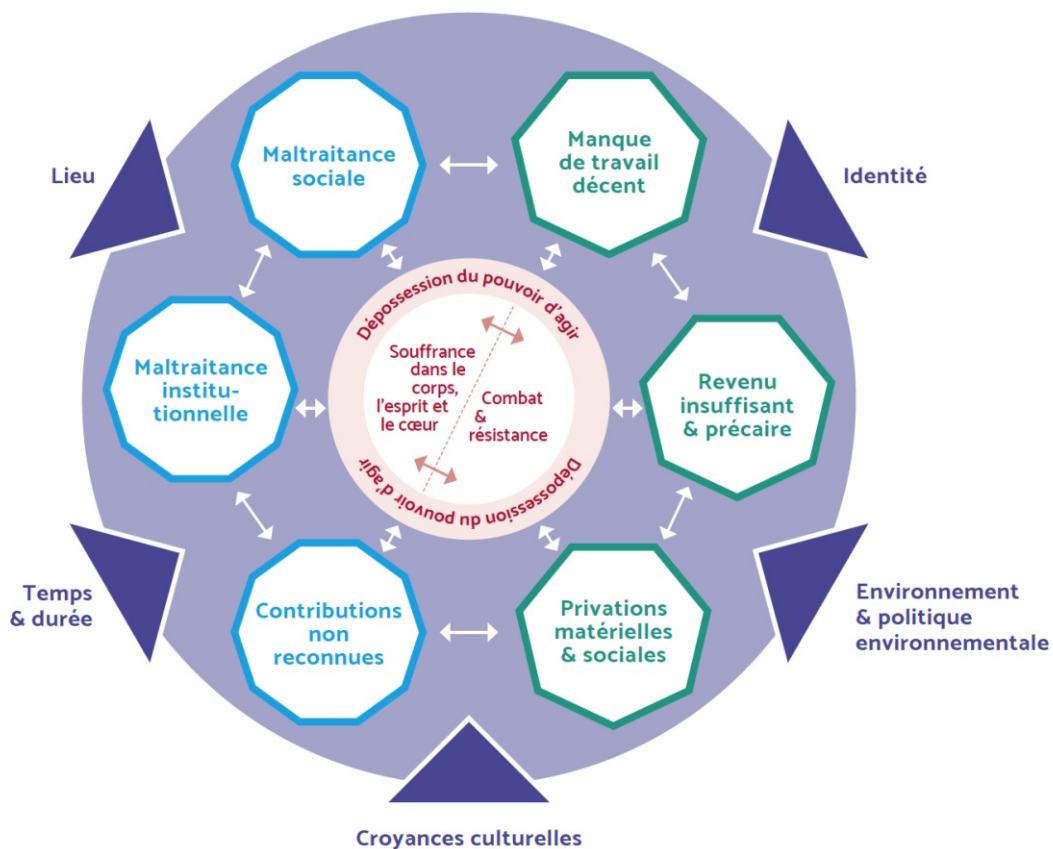


Diagramme d'ATD Quart Monde et de l'Université d'Oxford sur les dimensions de la pauvreté, Janvier 2019

4- REGARD SUR LA MÉTHODOLOGIE DE LA CONSTRUCTION DE PISTES DE CHANGEMENT

L'analyse des récits avec le schéma « des dimensions cachées de la pauvreté » a permis d'identifier les causes des difficultés ou des injustices que les parents rencontrent dans la construction des relations avec leurs enfants dans les mesures de protection de l'enfance.

Les participants et en tout premier lieu les parents veulent élaborer des propositions de changement et pour cela il faut aller aux sources de ces causes. L'équipe de coordination appelle cette démarche « trouver les causes des causes ». Par exemple les parents relèvent à maints moments avoir vécu de la maltraitance institutionnelle. Il faut trouver les causes de cette maltraitance, d'où vient t-elle ? Pourquoi peut-elle exister ? Pourquoi personne ne semble la voir ?

Il est nécessaire aussi exprimer **les conséquences** que ces difficultés ou injustices ont sur les parents, sur les enfants, sur les professionnels, sur la société. Exprimer les conséquences pour les parents n'est pas chose facile, parce qu'elles sont catastrophiques, elles enferment les personnes dans des souffrances, des traumatismes qui ne peuvent s'effacer et qui s'inscrivent dans leur histoire et dont ils mesurent qu'elles se transmettent aux générations suivantes.

Les causes des causes et les conséquences de même nature sont rapprochées les unes des autres (voir p.58 et 59). Ce travail permet de dégager deux grands domaines dans lesquels des propositions sont à formuler :

- **L'invisibilité de la grande pauvreté dans les systèmes de protection de l'enfance**
- **L'exercice des droits fondamentaux dans les systèmes de protection de l'enfance**

Il est demandé à chaque groupe de se retrouver avec la délégation nationale du Mouvement ATD Quart Monde de son pays (ou des personnes déléguées par elle) pour réfléchir à des pistes de changement dans ces deux grands domaines.

En recevant les travaux de chaque pays, l'équipe de coordination constate que dans le domaine de l'invisibilisation de la pauvreté les pistes de changement concernent l'aide dont les parents ont besoin pour avoir ou retrouver une vie familiale, la formation de tous les acteurs ou comment se former ensemble et les relations avec les institutions. Dans le domaine du Droit, les pistes de changement concernent le débat contradictoire en audience devant le juge, le dossier de protection de l'enfance et la durée du placement temporaire.

5- EXTRAITS DE LA RÉFLEXION SUR LES CAUSES DES CAUSES

Classées dans le chapitre l'invisibilisation de la pauvreté

Les parents de Pologne interrogent les parents français qui leur répondent et les interrogent à leur tour :

- « En France, la pauvreté est-elle un motif de placement des enfants ? »
- « Nous, on sent que c'est à cause de la pauvreté mais ils ne le disent pas. Ils disent qu'on n'est pas stable parce qu'on n'a pas de logement, ou parce qu'on a été placé enfant. On est placé de génération en génération. Les juges nous reprochent notre passé d'enfant pour notre futur. »

- « Et en Pologne est-ce qu'on place pour des raisons de pauvreté ? »
- « Ça dépend de la coopération entre la famille et les services sociaux. Nous sommes dans des situations où la famille a reçu des conditions à remplir mais ce sont des conditions irréalisables pour la famille. On leur dit de faire quelque chose et ils n'ont pas l'argent pour le faire. »

Parent : « Moi dans ma famille, on a la peur parce qu'on sait qu'on ne peut pas demander de l'aide sans être jugé et sans nous demander quoi que ce soit. On a la peur qu'ils nous enlèvent nos enfants. Et c'est ce qui se passe. On ne demande plus rien en fait, c'est plus simple on se débrouille. »

Et les universitaires apportent des concepts qui éclairent :

Universitaire : « [il existe] un rapport qui a été produit par l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale [en France] qui met en avant 4 dimensions de l'invisibilisation des parents en protection de l'enfance. Il y en a une extrêmement importante et qu'on retrouve dans les échanges qu'on a eus, c'est l'invisibilisation des conditions d'existence au sens large (...). La deuxième dimension c'est l'invisibilisation des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants. La troisième dimension c'est être invisibilisé en tant qu'être social. C'est à dire qu'on a tendance à considérer qu'il y a rien autour des parents en quelque sorte, ou alors que l'environnement autour des parents n'est pas forcément un bon environnement (...). Et la dernière invisibilisation, c'est qu'on ne reconnaît pas forcément les parents comme citoyens, comme tout un chacun avec tous les droits qui sont associés au statut de citoyen, de pouvoir s'exprimer, se défendre, prendre la parole, etc. »

Classés dans le chapitre le droit en protection de l'enfance

Parent : « En tant que parents nous ne connaissons pas tous nos droits. Les droits existent mais en théorie. Le juge ne se sent pas obligé de nous informer. Il connaît les droits et pour lui c'est suffisant. Mais le juge n'est pas une meilleure personne que nous. C'est pour ça qu'il faut que tout le monde les connaisse, pour que toutes les parties soient égales. Puisque nous ne connaissons pas nos droits, nous ne pouvons pas les exercer. »

Parent : « Le juge a demandé des visites de tous nos enfants ensemble, malgré nos demandes répétées, les services ne les organisent pas. Il ne se passe rien. Par contre, s'ils nous demandent quelque chose et qu'on ne le fait

pas, ils vont espacer nos droits de visite. Ils ont droit à l'erreur mais pas nous. »

Universitaire : « L'entrée dans la protection de l'enfance est marquée par la protection de l'enfant. En tant que parent, vous n'êtes pas considéré comme personne ayant besoin d'aide mais comme parent défaillant, sans questionner les conditions de vie. Cette présomption de défaillance fonde l'asymétrie des relations entre parents et professionnels et justifie la domination des institutions sur les parents. »

6- EXTRAITS DE LA RÉFLEXION SUR LES CONSÉQUENCES DU PLACEMENT

Parent : « Mes enfants ne savent pas pourquoi ils sont placés. Ils m'en veulent, ils se renferment sur eux-mêmes. »

Parent : « Vu que notre enfant a été placé à la naissance, un bébé de 6 jours, je ne vois pas comment il peut comprendre « on te met en foyer d'accueil ». Même nous en fait on n'a pas vraiment compris le pourquoi du comment, c'était un nourrisson en fait. »

Parent : « On place l'enfant pour sa sécurité. Mais en le mettant en institution il sera moins aimé, pas embrassé, il y a beaucoup de problèmes psychiques et l'enfant sera mal regardé par les autres enfants par exemple à l'école. »

Parent : « On donne l'impression à l'enfant que ses parents ne veulent pas de lui alors que ce n'est pas le cas. Psychologiquement, émotionnellement ça peut aller jusqu'au physique. Certains chocs peuvent rendre malade. L'enfant ne comprend pas ce qui lui arrive et n'arrive pas à exprimer ses émotions. Il aura alors tendance à ne pas accepter ses émotions. Il ne comprend pas et il n'a pas les mots pour comprendre. Ça détruit autant le parent que l'enfant. On nous dit qu'on les met là-bas le temps que le parent aille mieux et au contraire on amplifie la problématique. Ils n'écoutent pas les problèmes des enfants, ni des parents. Et ça c'est compliqué. »

Universitaire : « Concernant les conséquences sur les enfants, la première c'est sur l'attachement. Pour se développer le bébé a besoin de ce qu'on appelle une figure d'attachement. C'est la personne qui va prendre soin de lui au quotidien et c'est quelque chose de très important pour le développement. Et quand il y a une rupture, quand il y a placement, ça veut dire qu'il y a séparation aussi de la figure d'attachement. Pour l'enfant ça peut être très très difficile et c'est pour ça qu'après, il peut être très agité parce qu'il est séparé de la figure qui est importante pour lui. »

Universitaire : « [Quand on sépare les fratries], il y a quelque chose dans la rupture des liens qui clairement signale une injustice. Une injustice liée à cet empêchement de transmettre. Souvent on pense la transmission entre les parents et les enfants mais on peut aussi la penser entre les frères et sœurs mais aussi des enfants aux parents. »

4-

**POINT DE VUE DE L'EQUIPE
CHANTIER FAMILLES :**

des points transversaux qui ont vu le jour au fur et à mesure du travail

Dans ce chapitre, l'équipe de coordination veut rassembler des aspects importants de la recherche chantier familles. L'un de ces aspects, la transmission au sein de la famille, est au point de départ et revient sous une forme une autre à chaque étape du chantier familles. A la lecture des propositions de changement et de la méthodologie cet aspect pouvait apparaître dispersé. Les deux autres, le déficit de démocratie et la place des pères sont apparus au cours de la recherche et eux aussi à chacune des étapes. Sans toute fois être nommés comme tels ils inspirent des propositions de changement ou ont bousculé la méthodologie.

1- TRANSMISSION D'UNE HISTOIRE FAMILIALE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

Au cours des Universités populaires Quart Monde et dès les premières rencontres du chantier familles, les participants ont exprimé que pendant leur propre enfance la vie était dure, leurs parents avaient beaucoup de difficultés, de soucis mais qu'ils avaient reçu d'eux des valeurs comme le courage, ne pas baisser les bras, le respect et la politesse envers les autres, le travail, des moments de bonheur partagé. Ils disent aussi que la dureté de la vie de leurs parents n'a pas toujours permis, ou pas suffisamment permis, les mots ou les marques d'affection.

Ceux qui ont été placés évoquent l'insécurité engendrée par cette rupture, une insécurité qui perdure au cours de leur vie. Ils expriment notamment la crainte de ne pas savoir poser des gestes de parent puisqu'ils ont été privés de tels gestes pendant leur enfance. Crainte d'autant plus grande que c'est l'image d'eux que leur renvoie les institutions. La transmission parents enfants dans le cadre de la protection de l'enfance est fortement entravée, or quelles que soient les circonstances de sa vie un enfant a besoin de connaître son histoire et a besoin d'interlocuteurs variés, dont des membres de sa propre famille, pour la comprendre.

Dans bien des situations les raisons du placement n'ont pas été comprises ni par les parents, ni par les enfants. Les explications données par les juges ou les professionnels restent comme extérieures à leur propre compréhension. Cette rupture incomprise laisse des séquelles tant chez les enfants que chez les parents. Les parents ont peur que la vie se reproduise comme par fatalité sans qu'ils puissent agir pour changer le cours des choses. Ils gardent en eux de fortes appréhensions et des méfiances vis à vis des institutions. Au cours de ce travail de recherche les parents expriment qu'ils ne cherchent pas tant des explications à ce qu'ils vivent qu'un sens qu'ils pourraient transmettre à leurs enfants et ainsi leur faire entrevoir un autre avenir. Dans le travail d'analyse avec les dimensions cachées de la pauvreté, les parents se sont longuement arrêtés sur les souffrances qu'ils vivent, sur les émotions qui sont en eux et qu'ils ne peuvent exprimer à leurs enfants. Ils affirment que leurs enfants aussi souffrent et le placement les rend impuissants devant cette souffrance. Les parents ont dit aussi que parfois le vécu est tellement difficile qu'ils n'ont pas de mots pour le dire, pas d'interlocuteurs de confiance pour le recevoir et qu'ils restent dans le silence. Un silence qui pèse lourd entre parents et enfants.

Au cours du placement, **les temps de rencontre entre parents et enfants** (voir p.36) sont, dans un très grand nombre de situations, très courts, espacés dans le temps et ne peuvent donc pas permettre une rencontre

profonde qui favoriserait une transmission parents enfants. Les parents d'enfants placés très tôt après la naissance se demandent même si l'enfant va les reconnaître d'une visite à l'autre. Le groupe de parents de Normandie a fait un calcul : le temps des visites est en moyenne de 2h tous les 15 jours, c'est à dire 2 jours par an ou encore, si l'enfant est placé de la naissance jusqu'à ses 18 ans, 36 jours pour 18 années. Dans de telles conditions, en si peu de temps, que peut-il se vivre et se transmettre entre parents et enfants ?

De plus ces visites sont médiatisées, c'est à dire en présence d'une tierce personne. Tous les gestes, attitudes ou paroles sont étudiés et interprétés par cette personne professionnelle. Les parents disent ne pas pouvoir exprimer des émotions comme la souffrance de la séparation parce qu'il leur est dit que cela perturbera l'enfant. Or la transmission passe aussi par ce dialogue des émotions entre parents et enfants. Ils ne peuvent pas non plus dire à leurs enfants qu'ils font tout pour qu'ils reviennent à la maison parce que cette décision ne leur appartient pas. En l'affirmant à l'enfant ils vont mettre en lui des espoirs et des attentes qui risquent de le perturber, leur dit-on. Ils ne peuvent transmettre à leurs enfants tout ce qu'ils font pour eux.

Lors d'un placement, les fratries sont rarement placées dans le même lieu même lorsqu'il est reconnu que les liens au sein de cette fratrie sont forts. Les visites aux enfants sont très souvent programmées pour chaque enfant, les services n'arrivant pas à se coordonner pour que tous les enfants se retrouvent en même temps. Alors, au fil du temps, les frères et sœurs ont des parcours de vie différents. Les enfants ne se connaissent plus, ne partagent plus la même histoire. Il n'y a plus de transmission possible entre frères et sœurs. Pourtant les adultes disent combien pour eux la fratrie a été et est un point d'appui important dans leur vie.

En grandissant les enfants ont pour seule **trace de leur histoire** les rapports des travailleurs sociaux, rapports administratifs soulignant les manques, les difficultés, les changements de lieux, etc. Ils n'ont pas accès aux regards de leurs parents ou d'autres adultes importants pour eux comme leurs instituteurs, entraîneurs sportifs, grands parents, etc sur leur enfance. (voir p.34). Les enfants souffrent, non seulement pendant leur enfance mais tout au long de leur vie, de ne pas avoir les clés pour comprendre leurs parents, parfois, certains finissent par en vouloir à leurs parents. Il y a là un tort considérable fait au milieu de pauvreté.

Tout au long du chantier familles, les parents, même ceux qui élèvent leurs enfants, parlent du placement. Ils nous en parlent comme d'une peur inscrite en eux, transmise par le milieu de grande pauvreté qui l'a vécu et le vit encore depuis plusieurs générations. Les professionnels vis à vis de ces parents appartiennent à des services qui sont fiers des progrès faits par leurs institutions, des connaissances nouvelles en matière de parentalité qu'ils mettent en œuvre. Ils ignorent l'histoire et les pratiques qui les ont précédés ou veulent tourner la page sans avoir fait un travail d'évaluation conséquent de l'histoire de l'Institution dans laquelle ils travaillent. Comme tout professionnel ils ont la possibilité d'exercer dans le présent sans mémoire. Cette disparité des mémoires est un fossé entre les parents et les professionnels qui entretient une incompréhension profonde source de malentendus multiples et qui nuit à la recherche de sens des parents mais aussi des institutions.

Une famille de Suisse, la famille Sudan, avec l'aide d'une volontaire

permanente, a écrit son histoire familiale sur trois générations afin de faire comprendre les rapports entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté sur le temps long (voir livret joint). La première génération a vécu les mesures de coercition à des fins d'assistance pratiquées en Suisse jusqu'en 1981, pour lesquelles la confédération a reconnu la violence et prononcé des excuses en 2013. Au cours de cette histoire familiale, on mesure **le poids du traumatisme** de telles mesures sur plusieurs générations. On prend conscience de la transmission de la déconsidération familiale qui s'ensuit et des moyens et du temps nécessaires à une reconstruction et une affirmation de son identité familiale face à des institutions puissantes.

Le 20 novembre, dans l'un des petits groupes de travail du chantier familles, une professionnelle belge qui a, pendant de longues années exercé dans un service de protection de l'enfance, demande pardon aux parents présents pour ce qu'ils subissent dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle dit avoir pris conscience de cela en participant au groupe Agora dans lequel parents et professionnels regardent ensemble l'application des lois ou les projets de loi. Ce lieu de dialogue entre parents et professionnels lui a ouvert les yeux sur le fossé entre les intentions des services et les réalités vécues par les parents et les enfants. **Ces excuses** personnelles vont bouleverser les parents présents. Une mère dira « je dois toujours m'excuser face aux professionnels, face aux services et là c'est la première fois que je reçois des excuses ». La nouvelle fera très rapidement le tour de tous les groupes. Cet événement montre le poids du traumatisme collectif subi par les milieux de pauvreté et l'impossibilité d'en sortir sans une reconnaissance de celui-ci.

Au cours de ce travail, nous avons parlé de l'injustice de transmission (voir p.15), cette injustice prend ses racines dans l'invisibilisation de l'histoire des populations en situation de pauvreté au sein de la protection de l'enfance. Dans ce chapitre 2 les parents ont mis en évidence l'invisibilisation de la pauvreté telle qu'ils la vivent eux et leurs enfants, avec non seulement la dureté de la vie mais leur résistance quotidienne, leurs espoirs toujours là malgré tout. En regardant sous l'angle de la transmission on perçoit que cette invisibilisation n'est pas que dans le présent mais va jusqu'à l'invisibilisation de leur histoire.

Les participants aux Universités Populaires Quart Monde, disent que dans ce lieu ils peuvent mettre des mots sur ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils vivent. Là, ils se sentent écoutés et respectés. Elles permettent la construction de la pensée et des identités individuelles et collectives.

Au cours des rencontres suivantes du chantier familles, apparaît ce même besoin d'une reconnaissance sociale pour qu'il y ait une transmission au sein de la famille dont l'enfant pourrait être fier et sur laquelle il pourrait s'appuyer pour se construire. S'est alors posée la question « qu'est-ce qui permettrait la valorisation et la reconnaissance du combat des parents des enfants placés ? Tous les parents n'ont pas une Université populaire Quart Monde à laquelle ils pourraient participer, pourtant la nécessité du collectif a été un élément de réponse à cette question. Si le parent est isolé dans son combat, sans personne pour le valider, il est difficile pour l'enfant de se sentir fier. Lorsque le combat devient collectif, partagé et reçu par d'autres, il prend place au sein de la société et peut se vivre dans la fierté. Après la rencontre du 20 novembre, des parents parlent à leurs enfants du travail du chantier familles. Un des enfants, âgé de 17 ans en parle alors à son éducateur. Il peut

transmettre le combat de ses parents, celui-ci ayant été reçu et validé socialement. Ces enfants mettent nos sociétés et chacune et chacun au défi de rétablir leurs parents dans la dignité du combat de leur milieu.

2- DÉFICIT DE DÉMOCRATIE EN PROTECTION DE L'ENFANCE UNE DES SOURCES DE LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE REGARD RÉTROSPECTIF DE L'ÉQUIPE DU CHANTIER-FAMILLES

Nous venons d'évoquer une population qui ne peut dire son histoire, un passé lourd et traumatique. Cette dépossession ne permet pas de se présenter aux yeux des autres avec fierté et ne facilite pas l'exercice d'une vie sociale. Nous voulons souligner maintenant des aspects d'un empêchement à l'exercice d'une citoyenneté qui nous sont apparus au cours du chantier familles dans le domaine de la protection de l'enfance. Ils révèlent un déficit de démocratie.

Il existe dans certains pays d'Europe des mesures de protection de l'enfant qui ne respectent pas les droits fondamentaux des parents. Par exemple, les parents du Royaume Uni nous parlent de l'adoption forcée que la majorité d'entre eux ont vécue. Des situations qu'ils ont beaucoup de mal à évoquer tellement leur souffrance est grande. Ces adoptions peuvent être prononcées avant la naissance de l'enfant, notamment lorsque d'autres enfants ont déjà été adoptés, pour des risques possibles à venir pour l'enfant. En Suisse, des parents sont sous le coup de mesures de curatelle de portée générale qui les rendent dépendants des décisions de leur curateur jusque dans le droit d'éduquer leurs enfants. Au delà de ces législations existantes dans ces deux pays qui ont participé au chantier familles, dans tous les autres pays nous avons constaté des déficits graves de démocratie en protection de l'enfance, un débat contradictoire non équilibré, un dossier difficile d'accès, des placements qui devraient être temporaires et qui durent très longtemps, souvent jusqu'à la majorité de l'enfant, une aide qui ne les rétablit pas dans leurs droits fondamentaux, une non participation à l'élaboration des mesures mises en place pour leurs enfants. Ces constats ont amené des propositions de changement (voir chapitre 2) pour envisager moins de maltraitance institutionnelle, plus de respect des droits des parents, plus de démocratie. Mais d'autres aspects d'un déficit de démocratie, moins visibles et tout aussi importants, sont apparus.

La dépossession du temps

Le premier geste pour se rencontrer est de trouver des dates et horaires communs. Avec les parents en situation de pauvreté et ayant leurs enfants placés cela a été extrêmement difficile. Leur emploi du temps est quasi entièrement contraint, entre les jours et heures de visites des enfants, les rencontres avec divers travailleurs sociaux, les rendez-vous médicaux, les rendez-vous de recherche d'emploi, les rendez-vous aux distributions alimentaires, etc.

Si on ne tient compte que des visites aux enfants, tous les enfants d'une même famille ne dépendent pas forcément du même service, des parents peuvent avoir plusieurs visites à assumer, à des endroits différents. Des pères

qui ont un emploi ont un droit de visite sur leurs horaires de travail. L'employeur accorde une fois, deux fois un congé mais ne peut pas l'accorder à chaque fois. Ces pères ne voient alors pas leurs enfants sur de longues périodes. Ce qui fait référence ce sont les horaires des services sociaux et pas la disponibilité des parents. Ne pas disposer de son temps est une atteinte profonde à la liberté des personnes. Cette situation les rend dépendants et ne permet pas une prise en main de l'amélioration de la situation. On attend d'eux une soumission.

Cette mainmise des services sur l'agenda des parents a été très souvent une difficulté pour construire les rencontres du chantier familles. C'est comme si les parents n'avaient pas droit à une vie sociale et à une vie citoyenne.

Culpabilité ou présomption d'innocence

La cour européenne des droits de l'Homme précise « quand une mesure est prise à l'égard d'un enfant, il faut essayer de le maintenir dans sa famille dans toute la mesure du possible. La responsabilité d'élever les enfants appartient en premier lieu aux parents qui doivent être aidés. Le placement doit être exceptionnel, « en dernier ressort » et le plus court possible. »

Lorsque des parents en situation de pauvreté sont convoqués chez le juge, ils sont perçus comme des parents fautifs à qui on reproche beaucoup de choses. Eux disent qu'ils sont dans une période difficile, qu'ils ont demandé de l'aide mais qu'on ne leur a pas répondu ou pas de façon adéquate ou pas de façon suffisante, ou pas au moment opportun. Ils sont perçus comme les seuls coupables de la situation de leurs enfants, accusés de négligence, d'instabilité, de non coopération, etc. Les professionnels l'ont écrit dans leur rapport, envoyé au juge. Les parents sont seuls, effondrés, dans l'impossibilité de construire leur défense. Il y a dès la première audience comme une présomption de culpabilité et non d'innocence comme devant d'autres tribunaux.

Le droit de s'associer

Cette période où est décidé l'avenir de leurs enfants est pour les parents un moment de grande solitude, d'isolement alors que le traumatisme est fort, ils aimeraient pouvoir rencontrer d'autres parents qui ont le même vécu, qui ont une expérience et peuvent écouter, soutenir, guider pour l'obtention des droits. Ce besoin a été exprimé tout au long de la recherche et apparaît dans plusieurs propositions de changement. Il dépasse la seule application de telle ou telle proposition, il porte un enjeu démocratique. Des expériences ont déjà lieu :

- Au Royaume Uni et dans d'autres pays, un réseau de soutien de parents d'enfants placés et de leurs alliés (il s'agit de professionnels qui veulent soutenir le point de vue des parents) existe.

- En Pologne l'association « Korale » s'est créée dans le but de soutenir les parents lors du placement de leurs enfants. Elle développe un soutien par l'écoute mais aussi un soutien pour que les parents puissent exercer leurs droits.

- En Belgique flamande, des familles solidaires soutiennent des familles en situation de grande pauvreté dans l'éducation de leurs enfants en construisant avec elles des projets de vacances, de sorties, etc.

La création d'une vie associative, citoyenne devrait être soutenue dans chaque pays, vie associative indépendante des institutions et qui ait les moyens de l'information et de la formation afin qu'une plus grande vie démocratique existe en protection de l'enfance.

3- LES PÈRES ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Parmi les parents participant au chantier familles les pères ont plus souvent un emploi que les mères. Il leur a été difficile de participer pleinement à la dynamique de recherche notamment en étant présents aux rencontres collectives. Mais ils ont été interviewés et les parents présents ont tenu compte de leurs apports. Ils ont aussi été tenus au courant des avancés, des questions posées, des résultats.

Les pères ont souvent dit que les services de protection de l'enfance s'adressent plus facilement aux mères qu'à eux mêmes lorsque les parents sont séparés et gardent chacun l'autorité parentale. Ils sont moins tenus informés. Ils font le même constat avec l'école ou les services de santé. Il n'est pas tenu compte de leurs horaires de travail pour les rendez-vous avec les services sociaux ou pour les visites à leurs enfants, or la précarité de l'emploi fait qu'ils ne peuvent se permettre d'être absents.

Ils disent appréhender les rencontres avec les professionnels parce qu'ils ont peur de s'emporter en cas de désaccord. Ils ont une longue expérience de ne pas être entendus. Ils exécutent ce qu'on leur demande et on leur en demande toujours plus mais eux ne peuvent pas exprimer de demande vis à vis des professionnels, s'ils le font ils essuient très souvent des refus. Pourtant ils ont une connaissance de leurs enfants qui complète celle des mères et ils aimeraient pouvoir l'exprimer. Ils ont l'impression que les professionnels savent et que leur savoir en tant que père compte pour rien. Des incompréhensions naissent autour de la manière d'exercer l'autorité. Pourtant ces pères ont envie de transmettre des valeurs à leurs enfants, notamment ils citent souvent la valeur travail.

D'autre part la présence des hommes et des pères est perceptible au travers des réflexions des mères. Un nombre non négligeable de femmes participantes au chantier familles sont séparées. Plusieurs d'entre elles rapportent avoir reçu des conseils des services sociaux les encourageant à quitter leur conjoint pour préserver la relation avec leurs enfants. Les raisons des services peuvent être multiples et légitimes. Et les femmes ont conscience que leur conjoint avait besoin d'aide mais lorsqu'elles ont demandé cette aide, elles n'ont pas obtenu les réponses adéquates. Ainsi elles se retrouvent seules devant la proposition de séparation faite par les services sociaux. Elles doivent porter seules un choix difficile. Elles savent qu'en quittant leur conjoint celui-ci sera abandonné de tous et qu'il y a un grand risque qu'il disparaisse de la vie des enfants sans que ceux-ci en comprennent les raisons. Nous nous interrogeons sur le message ainsi renvoyé tant aux femmes qu'aux hommes et aux enfants. Prend-on les mesures pour aider et protéger les enfants, la mère et soutenir le père dans ses soucis et son rôle paternel ? La proposition de changement du nom de la protection de l'enfance en « service de soutien à la famille, parents et enfants » pousse à avoir une dimension globale de la famille afin que les hommes ne soient plus oubliés ou cachés.

La question de la place des pères et des mères dans la construction de la famille et dans le rapport avec les services sociaux n'a pas pu être approfondie dans le cadre de ce travail. La question demeure: la sphère familiale est-elle exclusivement ou majoritairement associée aux femmes dans nos sociétés contemporaines et en particulier dans leurs institutions notamment celles chargées de la protection de l'enfance ?

5- CONCLUSIONS et PERSPECTIVES

UNE DÉMARCHE DE TRANSFORMATION SOCIALE

par Bruno Dabout, *délégué général du Mouvement ATD Quart Monde*

- Arrêter que le placement des enfants puisse se transmettre de génération en génération.
- Arrêter que tant d'enfants se retrouvent à l'âge adulte en situation d'isolement social et de dénuement après avoir grandi dans le système de protection de l'enfance.
- Arrêter que des adultes s'interrogent tous les jours de leur vie sur leurs racines et sur leur histoire familiale volontairement coupées et cachées par le système.

Les travaux menés dans le cadre du chantier familles sont au cœur de la vie du Mouvement ATD Quart Monde. En effet, la question des liens familiaux et sociaux brisés est cruciale quand on cherche les causes de la persistance de la pauvreté. En milieu de pauvreté, la hantise du placement des enfants reste très présente en Belgique, en France, en Grande Bretagne comme en Suisse ou en Pologne et dans d'autres pays européens où ATD Quart Monde est présent.

Les membres du Mouvement ATD Quart monde ont perçu pendant ces 30 dernières années, peu de progression et parfois des régressions dommageables sur le chemin de la transformation du système de protection de l'enfance en un système de soutien à la famille, enfants et parents. Et si on regarde les chiffres existants relatifs aux mesures de placement ou encore aux mesures d'adoption imposées contre l'avis des parents et des enfants dans certains pays, leur évolution confirme cette perception.

Le système ne semble pas capable de faire la différence entre des mesures d'éloignement pour inceste ou violences perverses qui touchent tous les milieux et des mesures pour carences éducatives ou impossibilité à assurer la protection ou l'éducation des enfants liées à des situations de pauvreté.

Le système ne semble pas capable de mener ensemble protection de l'enfance et lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le système ne semble pas capable d'empêcher que des mesures temporaires de séparation ne deviennent définitives dans la majorité des situations.

Et au cœur de cela, le système ne semble pas capable de considérer les parents comme acteurs avec lesquels on peut réfléchir ensemble comment faire évoluer telle situation difficile et parfois telle situation inhumaine et aussi des acteurs pour réfléchir ensemble comment faire évoluer le système.

Deux points de clarification :

1°J'utilise le mot système car il est clair qu'il ne s'agit pas d'accuser tel ou tel acteur et surtout pas de décourager toutes celles et ceux qui essayent de se démener au mieux dans ce système.

2°J'utilise le mot système mais ce n'est pas pour diluer les responsabilités de chaque acteur. Le Mouvement ATD Quart Monde fait aussi partie du système, il n'est pas un observateur extérieur qui ferait tout bien.

Ces 2 points étant éclaircis, continuons l'analyse.

Il y a certainement un manque de moyens financiers et un manque de moyens humains pour que la protection de l'enfance puisse bien fonctionner. Mais, il y a aussi, structurellement, un partenaire manquant pour que le système fonctionne mieux et puisse changer dans une bonne direction.

Cette recherche appelée chantier familles a permis à des personnes, des

parents ayant une expérience de la pauvreté, de réfléchir à leur expérience personnelle et à celle d'autres personnes qui leur sont proches à travers une vie associative locale. Elle leur a permis aussi de découvrir l'expérience et l'analyse d'expérience d'autres parents d'autres pays d'Europe. Ils ont découvert les différences d'organisation institutionnelle et législative et les points communs. Paradoxalement, les grandes différences de politique et d'organisation de la protection de l'enfance d'un pays à l'autre et parfois d'une région à une autre ou d'un canton à un autre laissent apparaître des points communs systémiques étonnants qui ont mené aux thèmes des ateliers de travail.

L'invisibilisation de la pauvreté et du vécu de la pauvreté est une cause majeure.

La souffrance, la résistance, la dépossession du pouvoir d'agir, qui sont au cœur des dimensions cachées de la pauvreté décrite dans la recherche internationale menée par ATD Quart monde et l'université d'Oxford, sont aussi au cœur des récits des participants du chantier familles. Rendre visibles ces dimensions cachées a permis d'étudier :

- Comment se former ensemble pour que soient pris en compte non seulement la situation de pauvreté mais aussi le savoir d'expérience des parents? Aller vers une formation des professionnels, une formation des parents et aussi une formation de la société pour lutter contre les stéréotypes.
- Comment recevoir les demandes d'aide des parents et y répondre pour développer ensemble un pouvoir d'agir,
- Comment transformer la relation aux institutions pour passer d'une culture du contrôle à une culture de la confiance et de la co-éducation des enfants ?

Dans le système de protection de l'enfance le droit, pourtant conçu comme une protection des personnes, parfois opprime.

Dans le cadre de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, un placement doit être considéré comme une mesure temporaire. Il doit y être mis fin dès que possible. Toutes les mesures qui s'y rapportent doivent être cohérentes avec l'objectif ultime de réunification des parents et de l'enfant. Les participants du chantier familles ont formulé des propositions dans ce sens, par exemple :

- Améliorer le déroulement du moment clef du débat contradictoire en audience. Celui-ci est de fait trop déséquilibré au niveau de l'argumentaire et aussi au niveau de la charge émotionnelle qui pèse sur chacune des parties.
- Enrichir le dossier de protection de l'enfance qui contient seulement à l'heure actuelle les avis des services. A l'âge adulte, les enfants ont droit à la lecture de leur dossier. Or ils le demandent quand il ont envie de connaître leur histoire et ils se retrouvent face à un rapport administratif qui ne relate que les moments ou aspects négatifs.

Les parents participant à ce chantier ont accepté de revenir sur des expériences très douloureuses de leur vie à condition que cela produise effectivement des changements pas seulement pour eux-mêmes mais pour gagner un avenir sans pauvreté pour tous les enfants. Pour relever ce défi nous devons nous interroger : Pourquoi est-ce si compliqué de produire du changement qui transforme ce système ?

Les changements proposés par les participants sont d'ampleur et de nature très diverses. Il y a des changements spécifiques, comme les conditions de

déroulement des visites médiatisées qui semblent palpables et concrets, pourtant ils ne sont pas faciles à mettre en œuvre. Derrière eux se cachent des changements de pratiques et de politiques liés à un changement culturel.

Voici quelques exemples de changement qui sont d'ordre culturel plutôt que législatif :

- Prendre conscience qu'il n'est pas possible pour les parents de poser des gestes éducatifs vis à vis de leurs enfants dans une situation de surveillance permanente.

Les parents disent avoir besoin d'une aide qui soutienne leurs gestes de parents mais elle doit être une aide vraiment découplée d'une surveillance.

- Comprendre le besoin crucial d'une information complète de chaque acteur. Quand une personne passe au tribunal pour un crime, elle reçoit son dossier. Quand une personne passe au tribunal pour enfant, elle ne l'a pas en sa possession. Et pourtant, elle a besoin d'avoir les rapports des services sociaux pour savoir ce qui lui est reproché. Il y aurait aussi besoin que ces rapports puissent être enrichis, du point de vue des parents et d'autres adultes non mandatés par une institution, afin qu'ils disent les efforts des parents, le potentiel, le positif.

- Changer en profondeur la vision qu'on a couramment des parents en situation de pauvreté comme des parents négligents ou incapables d'élever leurs enfants.

Le changement culturel en soi ne produit pas de suite de changements concrets pour des situations individuelles mais il crée les conditions pour les rendre possibles.

Cette complexité des changements à mettre en œuvre explique une partie de la si grande difficulté à faire bouger le système malgré la bonne volonté, les efforts énormes et l'intelligence des familles touchées par ces situations comme ceux de nombreux professionnels.

Les institutions, les associations doivent faire face à un changement culturel en prenant en compte le point de vue des parents mais elles ne peuvent le faire seules sans être soutenues par une transformation sociale. Le grand public n'est pas au courant de ce qui se vit, de ce qui se passe dans le système de protection de l'enfance et encore moins du point de vue des parents usagers du système. Il reste étranger au système laissant professionnels, parents et enfants enfermés en lui. Sans une prise de conscience par les citoyens et citoyennes il n'y aura ni changement culturel, ni moyens politiques tant en personnes qu'en financement pour l'accompagner.

Les résultats du chantier familles sont une étape intermédiaire du travail qui doit se poursuivre et se décliner dans les différents lieux, pays, régions, départements, cantons, etc. Il y a des pistes de changement parfois précises, parfois plus larges. Dans chaque lieu, il nous faut trouver les interlocuteurs appropriés pour les recevoir. Les propositions politiques sont plutôt à travailler dans les États et aux différents niveaux de responsabilité. D'autres propositions peuvent être soutenues par des dynamiques de chercheurs au niveau européen.

Quels que soient les lieux, ces propositions pour prendre corps et cohésion ont besoin de s'appuyer sur une évaluation continue, avec les parents en situation de pauvreté, des évolutions du système. Évaluation qu'il nous faut proposer et gagner.

A cette étape du travail me revient une citation de Joseph Wresinski qu'il adressait à de jeunes volontaires du Mouvement ATD Quart Monde : « Il est à noter que le plus grave des maux qui frappe les hommes spécialement les plus malheureux est la promesse non tenue, le projet irréalisable (...) il est parfois assez difficile de faire le point du possible et de l'avenir mais si nous nous engageons, nous sommes tenus de poursuivre avec lui la réalisation de nos promesses. »

Alors nous espérons fortement continuer le chemin ensemble, mères et pères de famille ayant une expérience de la pauvreté et se découvrant militantes et militants, membres du Mouvement ATD Quart Monde, professionnels, chercheurs et aussi hommes et femmes de tous milieux dans une démarche de transformation sociale pour bâtir un avenir sans pauvreté pour tous les enfants.

ANNEXES

Expressions artistiques
de deux participantes du chantier familles

Liste des participants

Bibliographie

Remerciements

EXPRESSIONS ARTISTIQUES DE DEUX PARTICIPANTES DU CHANTIER FAMILLES

Sentiments et craintes de vivre dans la pauvreté poème de Tammy Mayes

Vous vous réveillez le matin et vous vous demandez ce que la journée
va vous apporter
Vous vous inquiétez
Une facture va
arriver ? Serez-vous
capable de la payer ?
Est-ce qu'on
frappera à votre
porte ?

Nous faisons de
notre mieux avec les
moyens dont nous
disposons.

Nos enfants sont
nourris, habillés, ils
ont un toit sur leur
tête

Et le plus important,
ils sont aimés.



Vous vous inquiétez de ce que les gens
pensent
Vous ne dites rien de la pauvreté dans
laquelle vous vivez
Vous ressentez de la honte
vous vous sentez coupable
Les gens attendent de vous que vous
fassiez plus que ce que vous faites
Ils pensent qu'ils ont raison

Nous nous privons pour que nos
enfants aient tout ce dont ils ont
besoin
Ce ne sont pas des trucs de marque,
mais peu importe
Pourquoi est-il important que les
enfants aient des objets de marque ?
La société le croit, pourquoi je ne sais
pas ?
Pourquoi les vêtements normaux ne
suffisent pas ?

dessins d'Emmanuelle Jaffres

Les enfants sont précieux
Lorsque vous êtes enceinte, vous imaginez comment ils seront
Vous voulez ce qu'il y a de mieux pour eux

Mais vous savez que les trucs de marque ne sont pas la fin du monde
L'école exige que vous achetiez ceci et que vous achetiez cela
Vous budgetisez tout
Vous voyez les sourires sur les visages des enfants
Vous voyez comme ils sont heureux
Tout ce qu'ils veulent c'est votre amour et vos câlins
Vous n'avez pas besoin d'argent pour cela

Les enfants n'ont pas besoin de trucs de marque
Ils n'ont pas besoin des dernières technologies
Ils ont besoin d'amour, de vêtements et de nourriture
et surtout d'un toit au-dessus de leur tête

On s'endette pour s'intégrer à la société : Pourquoi ?

Quand les gens comprendront-ils que vivre dans la pauvreté n'est pas une négligence.

Les personnes pauvres ont beaucoup d'atouts en elles
Ce sont des êtres humains pas des numéros.



LISTE DES PARTICIPANTS

Parents

Bretagne France :

Céline Béraud
Gaëlle Ledins
Emmanuelle Jaffres
Romuald Petitot
Leatitia Charrier
Lydie Trebern
Lucas Fleury
Sullivan Leray
Armel Caradec

Normandie France :

Gwendoline Guerin
Styven Andreu
Priscilla Roger
Magalie Dethan
Olivier Le Portier
Corinne Grosos

Belgique Wallonie :

Carine Baiwir
Jessica Vanoorschot
Aurelie De Boubers
Karl Uittebroeck
Anne Delhaye
Nathalie Debroux
Jean Lebrun
François Schmitt
Typhanie Macq

Belgique Flandre :

Tamara Boey
Saskia Jacobs
Manuella Ploeg
Mieke Digeon

Grande Bretagne :

Patricia Bailey
Lareine Mouogua
Tammy Mayes
Amanda Button
Taliah Drayak

Suisse :

Mélissa Münger
Julie Lachat
Ludovic Breux
Andréa Saffort
Sarah Viret
Vanessa Venetz
Elwis Russi
Jenny Abbes
Niko Petrovich

Pologne :

Marta Tymoszczuk
Lucyna Szostak
Gulbarg Sayfova

Espagne :

Paloma Caleron Adán
Jesús Cortès Heredia
Vanessa Gerra Blanco
Jose Paredes Garcia
Richi Redondo Garcia
Mariangeles Martin Martin,

Universitaires :

Cécile Lavergne *philosophe France*
Julie Chapeau *Sociologue France*
Emilie Duvivier *sociologue, professeur sciences sociales France*
Jacques Fierens *juriste et avocat Belgique*
Anne-Catherine Rasson *juriste Belgique*
Ides Nicaise *économiste Belgique*
Jane Tunstill *professeur sciences sociales Royaume Uni*
Caroline Henchoz *sociologue professeur sciences sociales Suisse*

Projet Responsive

Anna Rurka *sciences de l'éducation*
Agathe Osinski *sciences politiques*
Chloé Riban *sciences de l'éducation*
Elsa Lagier *sociologue*
Rémy Cavalin *coordinateur laboratoire sauvegarde de l'enfance*
Léa Douillard *chargé d'études département des Yvelines*

Les équipes d'animation

Bretagne France : Mariette Legendre, Marie-Jo Letty, Pierre Saglio
Normandie France : Maggy Tournaille, Catherine Le Pêcheur, Fabienne Carbonnel
Département PEF France : Céline Truong, Laurence d'Harcourt
Belgique Wallonie : Charlotte Tiffoin, Celia Maio, Guy De Clercq
Belgique Flandre : Marijke Decuyper, Katia Mercelis
Belgique équipe nationale : Guy Malfait, Françoise De Boe
Grande Bretagne : Diana Skelton, Caitlin Sibthorpe
Suisse: Romain Fossey, Joana Jacquemet, Marina Arcos
Suisse équipe nationale ; Anne-Claire Brand
Pologne: Beata Kowalska-Teliuk, Paulina Bartosiewicz
Espagne: Rocio Suarez Martin
Pays-Bas : Annie Van Den Bosch

Europe : Pierre Klein, Bert Luyts, Ketty Tremoulu, Marie Reynaud

Équipe de coordination Chantier familles : Brigitte Jaboureck, Marie-Cécile Renoux, Susie Devins, Elsa de Calignon, Agathe Herubel

BIBLIOGRAPHIE

Livres

De Schutter Olivier; Fraser Hugh; Guio Anne-Catherine; Marlier Eric. *The escape from poverty: breaking the vicious cycles perpetuating disadvantage*. United Kingdom: Bristol University, 2023.

Featherstone Brid; Gupta Anna; Morris Kate; and White Sue. *Protecting Children: A Social Model*. United Kingdom: Policy Press, 2018.

Jousset David ; Poché Fred ; Jomini François ; Tardieu Bruno. *Pour une nouvelle philosophie sociale, transformer la société à partir des plus pauvres*. France : Le Bord de L'Eau, 2023.

Le Corre Martine. *Les miens sont ma force. Récit d'une combattante pour la dignité*. ATD-QUART MONDE, Le Bord de L'eau, 2023

Renoux Marie Cécile. *Réussir la protection de l'enfance avec les familles en précarité*. France : Editions quart monde/éditions de l'atelier, 2008.

Skelton Diana; Brunner Valérie. *How Poverty Separates Parents and Children: A Challenge to Human Rights with a foreword by UNICEF*, Fourth World Publications, 2004, <https://www.atd-fourthworld.org/wp-content/uploads/sites/5/2015/12/howpov.pdf>

Tunstill Jane. *Social Work: Past, Present and Future*, January 2021, Policy Press England.

Van Den Bosch-Höweler Annie. *Recht op bescherming van het gezin : Schrijvende armoede en uithuisplaatsing van kinderen*. Pays-Bas : Editions Quart monde, 2022.

Etudes et recherches participatives

ATD-Quart Monde Suisse. *Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse : Une expérience de violence qui continue*. Suisse, 2023. https://atd.ch/wp-content/uploads/2023/09/23-07-21_RapportPIS-FR-v2-WEB-5.pdf

Bray Rachel; Walker Robert; De Laat Marianne; Godinot Xavier; Ugarte Alberto, Mouvement internationale ATD-QUART MONDE. *Les dimensions cachées de la pauvreté: Recherche participative internationale conduite par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford*. 2021. <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/12/Dimensions-cachées-de-la-pauvreté-9-12-2019.pdf>

Bray Rachel; Walker Robert; De Laat Marianne; Godinot Xavier; Ugarte Alberto. *The hidden dimensions of poverty: International participatory research led by ATD Fourth World and the University of Oxford*, 2021. <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/12/Hidden-Dimensions-of-Poverty-20-11-2019.pdf>

Bywaters Paul and the Child Welfare Inequalities Project Team. *The Child Welfare Inequalities Project: Final Report*, July 2020, University of Huddersfield, https://pure.hud.ac.uk/ws/files/21398145/CWIP_Final_Report.pdf

Casla Dr. Koldo; Barker Lyle; "I have walked this journey alone; my soul is tired." *Poverty, Child Protection and the Right to Protection and Assistance to the Family in England*; July 2023, University of Essex Human Rights Centre. <https://atd-uk.org/2023/07/27/new-report-published-i-have-walked-this-journey-alone-my-soul-is-tired/>

EuroChild. *Poverty takes away the right to childhood*, Octobre 2023.

Hermant Camille ; Hérubel Agathe ; Laureau Chantal. *Projet de promotion familiale et culturelle à partir du petit enfant dans le Bassin Minier du Pas de Calais*. France, 2023.

Parent, Families and Allies Network (PFAN), Love Barrow Families, New Beginnings, Parent and Carer Alliance, Southwark Family Council and Parent to Parent Peer Advocacy. *Children's social care, the way forward*. 2022

<https://www.pfan.uk/wp-content/uploads/2022/02/Childrens-social-care-the-way-forward.pdf>

Parent, Families and Allies Network (PFAN), *Evidence to Education Committee's Inquiry into Children's Social Care*, 2024, <https://www.pfan.uk/evidence-to-education-committees-inquiry-into-childrens-social-care/>

https://eprints.lancs.ac.uk/id/eprint/205511/3/Forced_adoption_-_briefing_-_ML_27.09.23.pdf

<https://www.atd-quartmonde.org/creation-de-maison-familiale-de-frimhurst/>

Revue Quart Monde. Dossiers et Documents. ¿ De quienes es el conocimiento ? *Emancipación, Cruce de Saberes y lucha contra la pobreza*. ATD QUART MONDE, 2023

Précieux Enfants, Précieux Parents. Miser sur « les liens fondamentaux » dans la lutte contre la pauvreté des enfants en Europe. Editions Quart Monde. 2003

https://atd-cjw.centredoc.org/index.php?lvl=notice_display&id=3180

Valuing Children, Valuing Parents. Focus on family in the fight against child poverty in Europe. Editions Quart Monde https://atd-cjw.centredoc.org/index.php?lvl=notice_display&id=13465

« *La misère est violence, rompre le silence, chercher la paix* ». Recherche menée par le Mouvement ATD Quart Monde sur les liens entre misère, violence et paix qui a associé plus de mille personnes à travers le monde. Edition Quart Monde 2012. https://atd-cjw.centredoc.org/index.php?lvl=notice_display&id=13562

Articles

Corre Mickaël. « *Pères absents : enquête sur ces hommes qui ont abandonné leurs enfants*. » La Croix Hebdo. Décembre 2023.

Haworth, Dr. Simon. "*Hazily defined and a culture of risk: how can social workers properly approach risks of future emotional harm?*" Community Care magazine for social workers, 19 October 2018.

<https://www.communitycare.co.uk/2018/10/19/hazily-defined-and-a-culture-of-risk-how-can-social-workers-properly-approach-risks-of-future-emotional-harm/>

Tunstill Jane; Blewett James. "*The Urgent Need for Poverty-Aware Practice*" article in the November-December 2023 issue, Professional Social Work Magazine, pages 24-25. Edition Pagesuite, BASW-professional association for social work and social workers

Bennett Fran. "*The Merging of Knowledge? Lived experience of poverty debate*." Presentation 2 November 2023 at University College of London. <https://atd-uk.org/2023/11/23/the-public-silence-of-people-living-in-poverty/>

Croft Tom; Skelton Diana. "*The Right to Family Life and the Need for Poverty-Aware Practice*," Social Work 2020-21 under Covid-19, special edition, April 2021, University of Sheffield.

<https://sites.google.com/sheffield.ac.uk/sw2020-21-covid19/editions/special-edition/poverty-the-right-to-family-life-and-the-need-for-poverty>

Films

LST, ATD QUART MONDE. *Vos écrits nous regardent*. Vimeo, 2011.

<https://www.atd-quartmonde.org/vos-ecrits-nous-regardent/>

Caroline Glorion. 2023. *Comme une Louve*. Sensito films, Grain de Sel Productions

<https://www.youtube.com/watch?v=-RX99AO2BHM>

Podcast

Jean-Mathieu Pernin, France Inter, le débat de midi, « *Aide sociale à l'enfance : faut-il tout revoir* », 17 juillet 2019,

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-debat-de-midi/aide-sociale-a-l-enfance-faut-il-tout-revoir-1633273>

REMERCIEMENTS

pour le financement

AFD financeur 2019-2022

La Poule Rousse financeur 2023 et 2024

ATD Quart Monde Pays-Bas 2023-2024

ATD Quart Monde Luxembourg 2023-2024

Les donateurs de Normandie

pour le soutien logistique lors des rencontres

Thomas Pizart

Lucie Venard

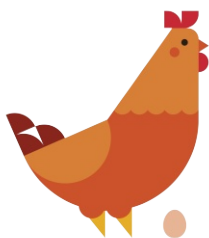
pour l'interprétariat et les traductions

Marjorie Orcullo

Robyn Vogel

pour la mise en page

JeanPierre Perrin



**La Poule
Rousse**
Fonds De Dotation



Mouvement International ATD Quart Monde
95480 Pierrelaye - mai 2024 ©